



RAPPORT ANNUEL **SIEDMTO**

20 18

*Syndicat Mixte d'Elimination
des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient*



*Rapport annuel sur le prix
et la qualité du service public
d'élimination des déchets*

Au quotidien trions malin !

36 Rue des Varennes
10140 Vendevre-sur-Barse
Tél. : 03 25 41 08 03
Courriel : siedmto@orange.fr
Site : www.siedmto.fr



1 LE SYNDICAT	
1.1. Le territoire.....	4
1.2. Les élus.....	11
2 LES MOYENS HUMAINS	12
3 LES MOYENS TECHNIQUES	
3.1. Les déchèteries.....	14
3.2. Les véhicules.....	15
3.3. L'atelier.....	15
4 LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS	
4.1. La collecte des ordures ménagères.....	16
4.2. La collecte des emballages ménagers.....	22
4.3. La collecte en déchèterie.....	27
4.4. La collecte en points d'apport volontaire.....	30
4.5. Le compostage individuel.....	32
4.6. La mise à disposition de broyeurs électriques.....	33
4.7. La destination des déchets.....	34
5 LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS	
5.1. La Redevance Spéciale des professionnels.....	35
5.2. La Redevance Spéciale des collectivités.....	36
5.3. Les professionnels et les collectivités au sein des déchèteries.....	37
6 LES MOYENS FINANCIERS	
6.1. Présentation.....	38
6.2. Evolution de la TEOM depuis 2010.....	39
6.3. Rapport annuel sur le prix et la qualité.....	40
6.4. Les coûts de collecte et de traitement des déchets.....	41
7 LES MARCHÉS PASSÉS EN 2018	46
8 LE BUDGET EN 2018	47
9 LA COMMUNICATION EN 2018	
9.1. Les actions.....	48
9.2. Le coût.....	48
9.3. Le site internet et la page Facebook.....	49

1

SIEDMTO LE SYNDICAT

1.1. Le territoire

Le SIEDMTO est un syndicat chargé de la collecte des ordures ménagères et de la collecte sélective.

Au 31 décembre 2018, le SIEDMTO compte 3 communautés de communes en totalité et 1 communauté de communes partiellement et 1 communauté d'agglomération partiellement, regroupant 115 communes.

Il assure aussi la gestion de quatre déchèteries sur les communes de Brienne-le-Château, Lusigny-sur-Barse, Piney et Vendeuvre-sur-Barse.

Chiffres clés

POPULATION
34 035 habitants **11,05%**
de la population auboise

LOGEMENT

Résidences principales

14 265

Résidences secondaires

1 015

TERRITOIRE

115 Communes
1 454 km²

24,22%
du territoire aubois

DENSITÉ DE POPULATION

23,40
habitants au km²

(Sources : Insee données 2014)

Le territoire

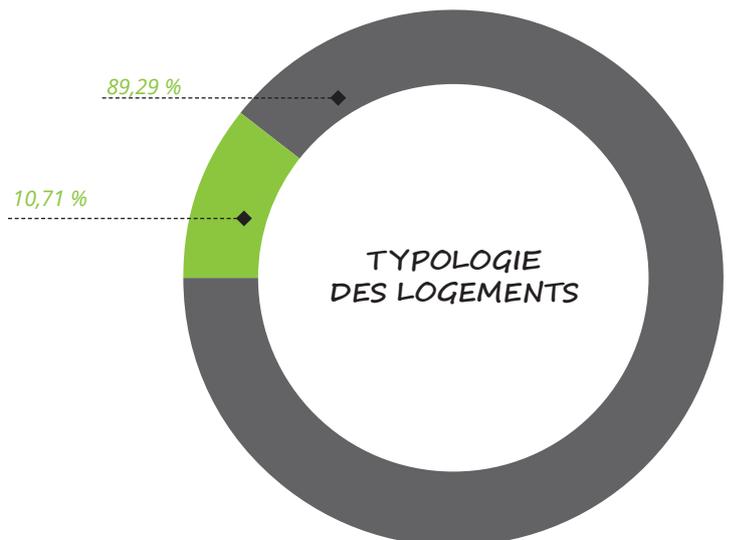
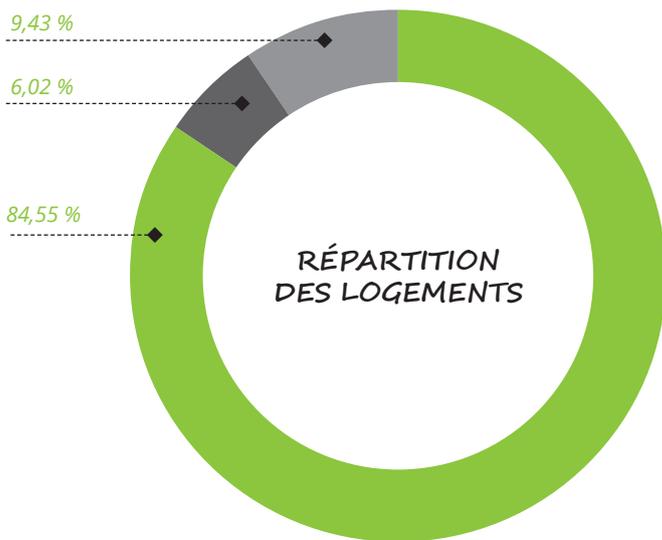


- Communauté de communes des Lacs de Champagne
- Communauté de communes Forêts, Lacs, Terres en Champagne
- Communauté de communes du Barséquanais en Champagne
- Communauté de communes Vendeuve - Soulaïnes
- Troyes Champagne Métropole

1

SIEDMTO LE SYNDICAT

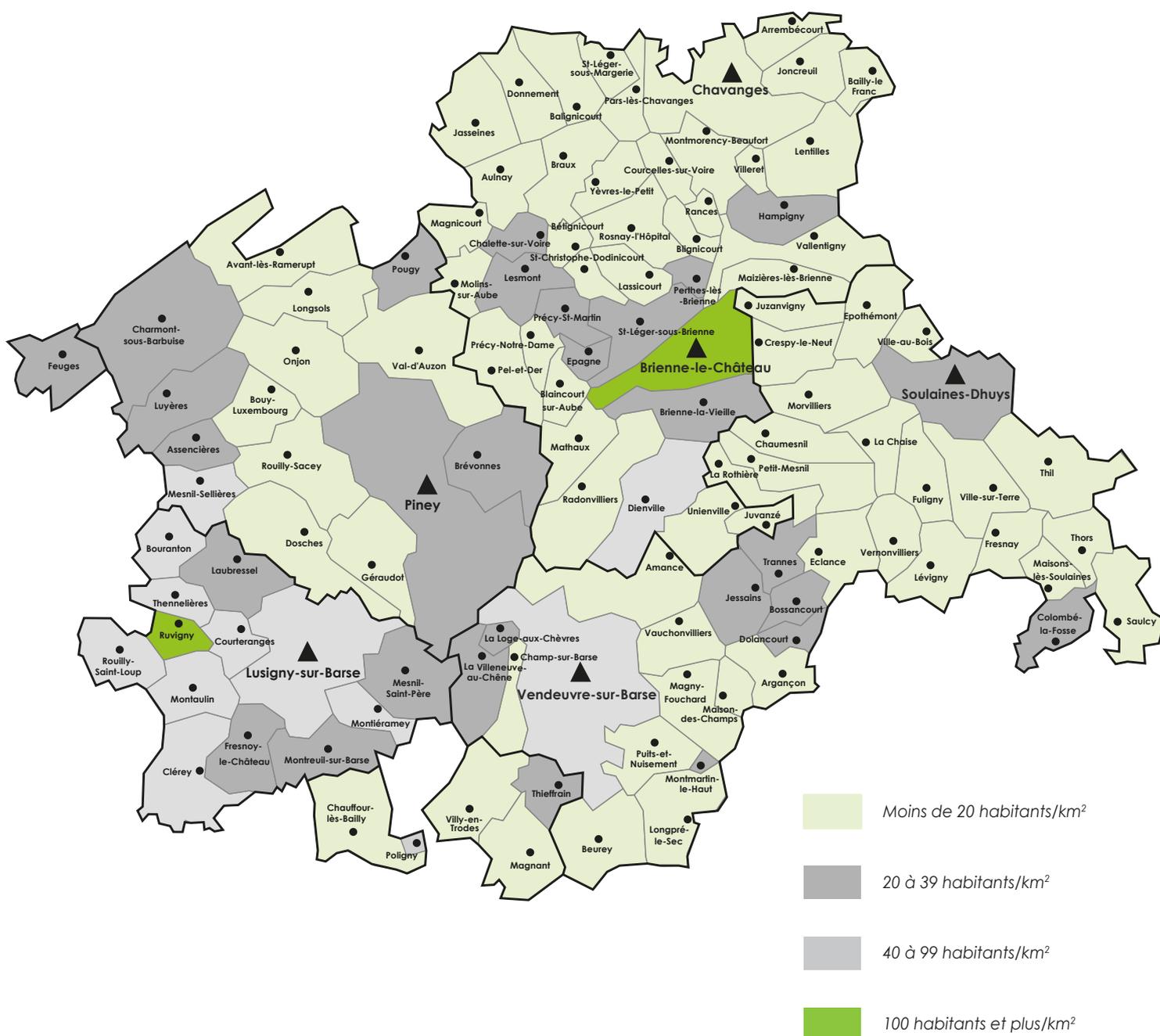
Les logements sur le territoire



- Résidences principales
- Résidences secondaires
- Logements vacants

- Appartements
- Maisons

Le territoire



1

SIEDMTO LE SYNDICAT

Les Communes adhérentes

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BARSÉQUANAIS EN CHAMPAGNE

Communes	Nombre d'habitants	Nombre de résidences secondaires
Chauffour-lès-Bailly	119	3
Magnant	169	9
Poligny	66	0
Thieffrain	157	5
Villy-en-Trodes	246	9

TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLE

Communes	Nombre d'habitants	Nombre de résidences secondaires
Bouranton	558	1
Clérey	1100	29
Courteranges	575	2
Feuges	314	3
Fresnoy-le-Château	271	7
Laubressel	534	3
Lusigny-sur-Barse	2010	29
Mesnil-Saint-Père	462	58
Montaulin	801	9
Montiéramey	419	20
Montreuil-sur-Barse	312	2
Rouilly-Saint-Loup	545	2
Ruvigny	489	2
Thennelières	345	0

COMMUNAUTE DE COMMUNES FORETS LACS TERRES EN CHAMPAGNE

Communes	Nombre d'habitants	Nombre de résidences secondaires
Assencières	185	0
Avant-lès-Ramerupt	154	2
Bouy-Luxembourg	212	3
Brévonnes	703	23
Charmont-sous-Barbuise	1048	15
Dosches	294	5
Géraudot	319	28
Longsols	120	1
Luyères	446	5
Mesnil-Sellières	587	2
Onjon	250	6
Piney	1570	22
Pougy	296	6
Rouilly-Sacey	386	4
Val-d'Auzon	399	11

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LACS DE CHAMPAGNE

Communes	Nombre d'habitants	Nombre de résidences secondaires
Arrembécourt	52	5
Aulnay	137	2
Bailly-le-Franc	39	4
Balignicourt	69	0
Bétignicourt	32	5
Blaincourt-sur-Aube	102	5
Blignicourt	42	0
Braux	100	11
Brienne-la-Vieille	458	7
Brienne-le-Château	2938	14
Chavanges	596	15
Chalette-sur-Voire	137	1
Courcelles-sur-Voire	24	1
Donnement	80	1
Dienville	908	26
Épagne	123	7
Hampigny	251	5
Jasseines	180	6
Joncreuil	88	8
Juvanzé	28	5
Lassicourt	65	3
Lentilles	122	16
Lesmont	322	18
Magnicourt	71	4
Maizières-lès-Brienne	174	6
Mathaux	206	9
Molins-sur-Aube	106	5
Montmorency-Beaufort	124	4
Pars-les-Chavanges	68	2
Pel-et-Der	142	6
Perthes-lès-Brienne	82	0
Précy-Notre-Dame	87	8
Précy-Saint-Martin	191	15
Radonvilliers	406	16
Rances	42	3
Rosnay-l'Hôpital	228	8
Saint-Christophe-Dodinicourt	33	1
Saint-Léger-sous-Brienne	396	6
Saint-Léger-sous-Margerie	59	6
Unienville	127	9
Vallentigny	183	5
Villeret	66	9
Yèvres-le-Petit	62	2

Communes	Nombre d'habitants	Nombre de résidences secondaires
Amance	286	16
Argançon	101	17
Beurey	199	2
Bossancourt	206	20
Champ-sur-Barse	27	0
Chaumesnil	98	41
Colombé-la-Fosse	196	3
Crespy-le-Neuf	150	0
Dolancourt	139	7
Eclance	101	10
Epothémont	183	4
Fresnay	46	2
Fuligny	52	7
Jessains	276	16
Juzanvigny	127	0
La Chaise	39	1
La Loge-aux-Chèvres	87	12
La Rothière	113	2
La Villeneuve-au-Chêne	431	15
Lévigny	98	4
Longpré-le-Sec	78	7
Magny-Fouchard	281	5
Maison-des-Champs	34	4
Maisons les Soulaines	57	0
Montmartin-le-Haut	51	8
Morvilliers	309	6
Petit-Mesnil	227	8
Puits-et-Nuisement	210	11
Saulcy	74	2
Soulaines-Dhuys	417	27
Thil	133	4
Thors	72	6
Trannes	246	5
Vauchonvilliers	160	16
Vendeuvre-sur-Barse	2352	21
Vernonvilliers	66	6
Ville-auBois	23	2
Ville-sur-Terre	108	7

1.2. Les élus

Le Comité Syndical est composé de 1 délégué titulaire par commune adhérente au SIEDMTO, soit 115 délégués.

Il est présidé par Monsieur Patrick DYON qui est assisté de 3 vice-présidents.

1.2.1. Le Bureau syndical

PRÉSIDENT DU BUREAU		
Monsieur P. DYON		
VICE-PRÉSIDENTS		
Monsieur C. BRANLE	Monsieur J.B. ROTA	Monsieur G. JACQUARD
MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL		
Monsieur B. DEZOBRY	Monsieur A. NOBLOT	Madame L. FINELLO
Monsieur J. GAUTHIER	Monsieur P. SCHMITT	Monsieur G. PUTOIS
Monsieur B. ROBLET	Monsieur P. VALLOIS	Monsieur P. TRIBOT

1.2.2. Les commissions

La commission des Finances

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION		
Monsieur P. DYON		
VICE-PRÉSIDENT		
Monsieur B. DEZOBRY		
MEMBRES DE LA COMMISSION DES FINANCES		
Madame L. FINELLO	Madame C. LACAILLE	Monsieur G. PUTOIS
Monsieur J. VALTON	Monsieur C. BRANLE	Monsieur G. JACQUARD

La commission Communication

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION		
Monsieur C. BRANLE		
MEMBRES DE LA COMMISSION		
Monsieur P. DYON	Monsieur J.B. ROTA	Monsieur F. LORPHELIN
Madame C. BOURCIER	Madame J. BROUILLARD	Monsieur B. ROBLET
Monsieur J-C. FROBERT	Monsieur A. NOBLOT	Monsieur D. TROCMET
Monsieur B. MARTIN	Monsieur G. JACQUARD	
Madame C. ROSENSTIEHL	Monsieur D. DUBUISSON	

La commission Collecte et Déchèterie

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION		
Monsieur G. JACQUARD		
MEMBRES DE LA COMMISSION		
Monsieur P. DYON	Monsieur C. BRANLE	Monsieur J.B. ROTA
Monsieur R. ASSIER	Madame J. BROUILLARD	Monsieur F. DUBUISSON
Monsieur G. PUTOIS	Monsieur D. TROCMET	Madame D. VALEYRE

La commission d'Appels d'Offres

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION	
Monsieur P. DYON	
MEMBRES DE LA COMMISSION	SUPLÉANTS
Monsieur C. BRANLE	Monsieur P. TRIBOT
Monsieur J.B. ROTA	Monsieur J. GAUTHIER
Monsieur G. JACQUARD	Madame L. FINELLO
Monsieur B. ROBLET	Monsieur P. SCHMITT
Monsieur J. VALTON	Monsieur G. PUTOIS

2

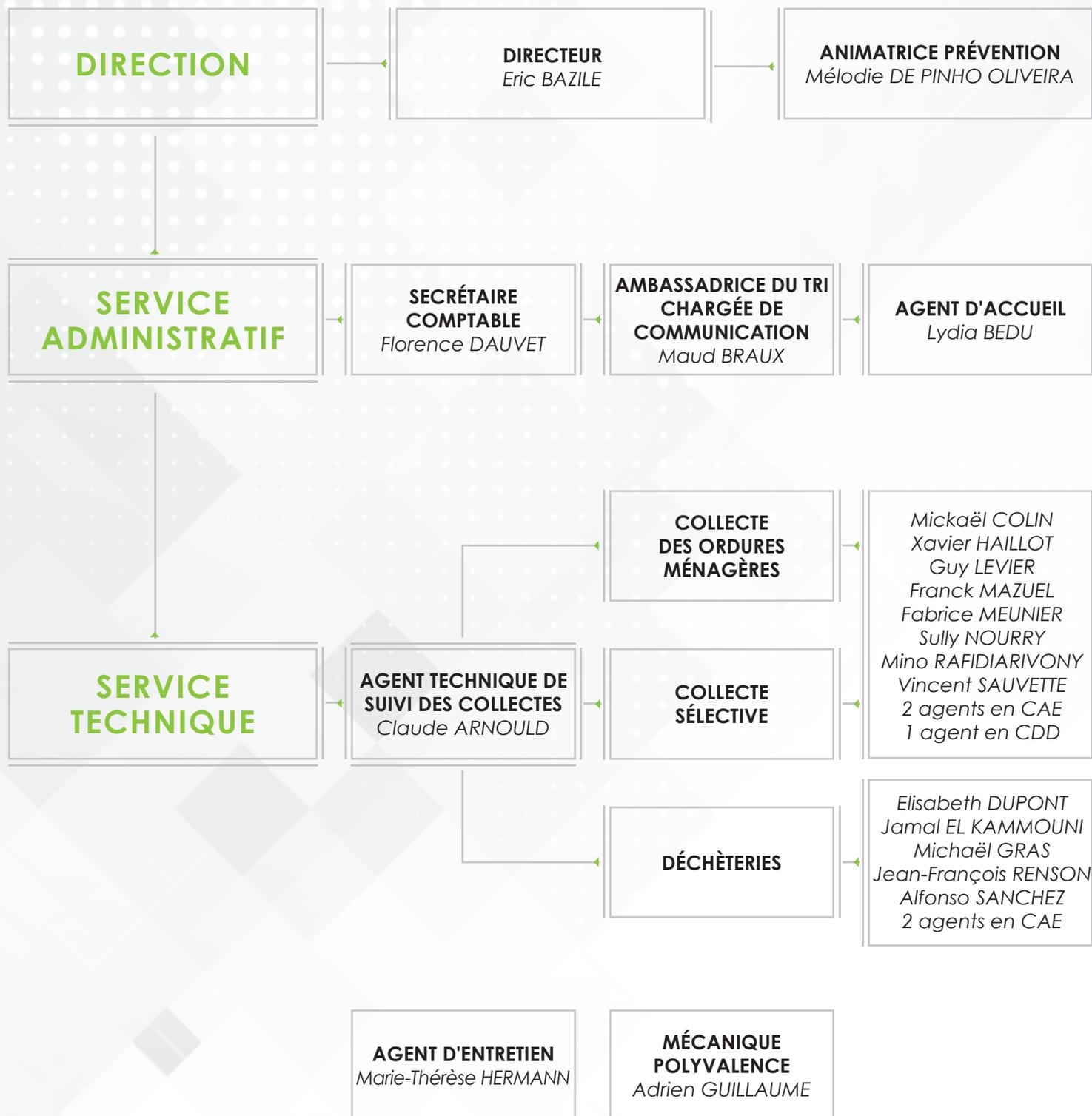
LES MOYENS HUMAINS

Le personnel du Syndicat

Pour effectuer la gestion des déchets, au cours de l'année 2018, le SIEDMTO disposait de 19 agents titulaires à temps complet (35 heures hebdomadaires), 1 agent titulaire à temps non complet (3 heures hebdomadaires) et 6 agents non titulaires.

- ◆ **LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE DES ORDURES MÉNAGÈRES,**
3 équipes composées de 2 agents et 2 agents polyvalents, soit 8 personnes.
- ◆ **LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE DES EMBALLAGES MÉNAGERS,**
1 équipe composée de 3 agents, soit 3 personnes.
- ◆ **LE GARDIENNAGE DES QUATRE DÉCHÈTERIES,**
6 agents, dont 3 qui assurent le vidage des bennes et un agent en congé longue maladie, soit 7 personnes.
- ◆ **LE SERVICE ADMINISTRATIF,**
1 agent pour le suivi et la gestion du SIEDMTO, 1 agent pour le secrétariat et la comptabilité, et 1 agent d'accueil, soit 3 personnes.
- ◆ **LE SERVICE TECHNIQUE,**
1 agent pour le suivi des collectes et 1 agent polyvalent qui assure les remplacements de courte durée ainsi que les travaux d'entretien et de suivi des véhicules, soit 2 personnes.
- ◆ **LE SERVICE COMMUNICATION,**
1 ambassadrice du tri chargée de communication, soit 1 personne.
- ◆ **LE SERVICE PRÉVENTION,**
1 ingénieur, pour le Zéro déchet, Zéro gaspillage et 1000 écoles contre le gaspillage alimentaire, soit 1 personne.
- ◆ **L'ENTRETIEN DES LOCAUX,**
1 agent d'entretien, soit 1 personne.

au 1^{er} janvier 2018



3

LES MOYENS TECHNIQUES

3.1. Les déchèteries

Le SIEDMTO possède quatre déchèteries.

Elles se situent dans les quatre chefs-lieux de canton du syndicat, soit : Brienne-le-Château, Lusigny-sur-Barse, Piney et Vendevre-sur-Barse.

Ces quatre déchèteries sont équipées de clôtures électriques avec alarme.

Chaque déchèterie dispose de différentes bennes selon les déchets collectés.

Dans les déchèteries sont présentes, au moins :

- > Une benne pour le tout-venant,
- > Une benne pour la ferraille,
- > Une benne pour les gravats,
- > Une benne pour les déchets verts,
- > Une benne fermée pour les cartons,
- > Une benne fermée pour les DEEE ¹,
- > Une armoire pour les DDM ²,
- > Une borne « Le relais » pour la collecte des vêtements.

¹ DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

² DDM : Déchets Dangereux des Ménages

Les déchèteries

DECHETERIE DE BRIENNE-LE-CHÂTEAU



DECHETERIE DE LUSIGNY-SUR-BARSE



DECHETERIE DE PINEY



DECHETERIE DE VENDEVRE-SUR-BARSE



3.2. Les véhicules

Le SIEDMTO possède :

- ◆ 6 bennes à ordures ménagères (19 tonnes et 26 tonnes),
- ◆ 1 mini-benne à ordures ménagères pour les rues trop étroites,
- ◆ 2 véhicules 26 tonnes pour l'enlèvement des bennes des déchèteries et 1 remorque 19 tonnes,
- ◆ 1 véhicule utilitaire,
- ◆ 3 véhicules légers,
- ◆ 1 véhicule électrique.



3.3. L'atelier

L'entretien des véhicules est assuré, en grande partie, en régie au sein de l'atelier équipé d'une fosse et de matériels spécifiques.

ATELIER



4

LA COLLECTE & LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

4.1. La collecte des ordures ménagères

4.1.1. Présentation

La collecte des ordures ménagères est effectuée en régie par le Syndicat qui possède les personnels et les matériels nécessaires à cette mission.

Elle s'effectue en porte-à-porte ou en points de regroupement.

Pour l'année 2018, le fonctionnement de la collecte est le suivant :

Une tournée de collecte « **ordures ménagères** » par semaine pour 114 communes, deux collectes par semaine pour 1 commune (Brienne-le-Château).

Sont exclus de la collecte des ordures ménagères

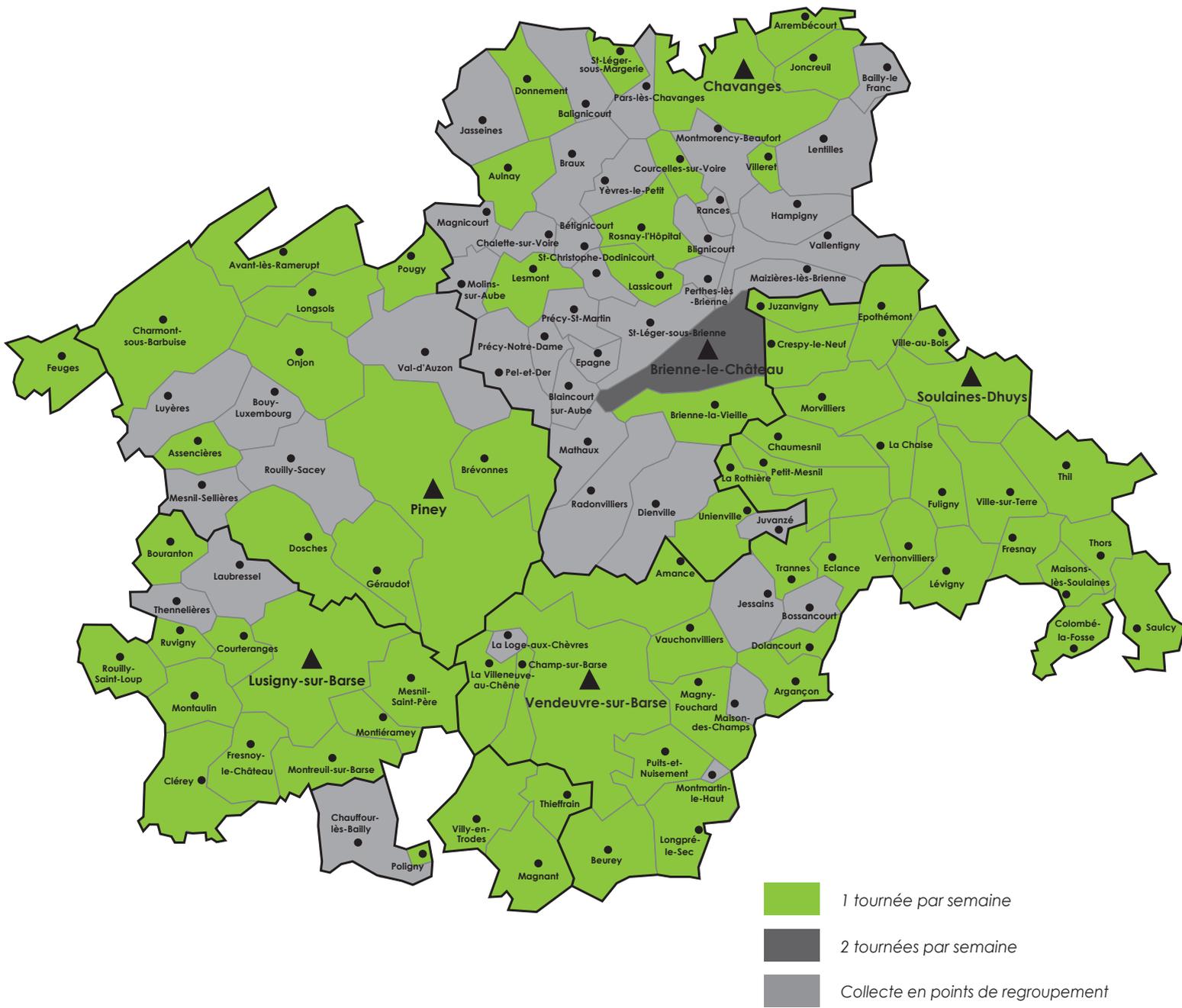
Les déchets verts
Les gravats
Les cartons
Les papiers

Les produits dangereux ou toxiques
Les emballages ménagers recyclables
Les encombrants et monstres
Les déjections, litières et paillage des animaux.

La destination de ces déchets exclus est soit la déchèterie, soit la collecte sélective, soit les conteneurs d'apport volontaire.

Une fois les ordures ménagères collectées, leur destination finale est l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux³ (ISDND) qui est située sur la commune de Montreuil-sur-Barse et est exploitée par la société Valest.

Le biogaz⁴ produit est valorisé en production électrique et les lixiviats⁵ sont traités par une station d'épuration présente sur le site.



³ ISDND : Lieu aménagé pour le dépôt de déchets sur le sol ou leur enfouissement.

⁴ Biogaz : Gaz produit par la fermentation des déchets.

⁵ Lixiviats : Liquide chargé bactériologiquement et chimiquement par la dégradation des déchets lors de la circulation des eaux dans les déchets.

4

LA COLLECTE & LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

4.1.2 Les jours de collecte par commune

	TOURNEE 1		TOURNEE 2	
LUNDI	Charmont-sous-Barbuise Feuges Courteranges		Lusigny-sur-Barse Montreuil-sur-Barse	
MARDI	Brienne-le-Château		Amance Vauchonvilliers Magny-Fouchard Puits et Nuisement	Fresnoy-le-Château Ruvigny Montaulin
MERCREDI	Rouilly-Sacey Mesnil-Sellières Dosches Laubressel Bouranton Thennelières		Radonvilliers Blaincourt-sur-Aube Epagne Précy-Saint-Martin Précy-Notre-Dame Lesmont Molins-sur-Aube	Pel-et-Der St-Christophe-Dodinicourt Lassicourt Pougy Longsols Avant-les-Ramerupt
JEUDI	Perthes-lès-Brienne Rances Courcelles-sur-Voire Villeret Lentilles Chavanges Bailly-le-Franc Joncreuil Arrembécourt	Montmorency-Beaufort Aulnay Jasseines Donnement Balignicourt Saint-Léger-sous-Margerie Pars-les-Chavanges Braux	Saint-Léger-sous-Brienne Chalette-sur-Voire Bétignicourt Magnicourt Val d'Auzon Brévonnes Mathaux	
VENDREDI	Brienne-le-Château Brienne-la-Vieille		Thieffrain Magnant Villy-en-Trodes Poligny Clérey Rouilly-Saint-Loup	

TOURNEE 3		TOURNEE 4	
La Loge-aux-Chèvres La Villeneuve-au-Chêne Mesnil-Saint-Père	Montiéramey Chauffour-lès-Bailly Géraudot		
Vendeuvre-sur-Barse Montmartin-le-Haut	Longpré-le-sec Beurey		
Piney Bouy-Luxembourg Onjon Luyères Assencières			
Dienville La Rothière Peti-Mesnil Unienville Juvanzé	Jessains Bossancourt Trannes Dolancourt Argançon Maison-des-Champs	Eclance Vernonvilliers Fuligny Lévigny Fresnay Maisons-les-Soulaines	Colombé-la-Fosse Saulcy Thors Thil Ville-sur-Terre Soulaines-Dhuys La Chaise
Yèvres-le-Petit Rosnay-l'Hôpital Blignicourt Maizières-lès-Brienne Hampigny Vallentigny	Champ-sur-Barse Epothémont Ville-au-Bois Juzanvigny Crespy-le Neuf Chaumesnil Morvilliers		

4

LA COLLECTE & LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

4.1.3. La collecte en points de regroupement

Depuis 2007, plusieurs communes ont adopté une nouvelle organisation pour la collecte des ordures ménagères : la collecte en points de regroupement.

Différents points de regroupement sont présents dans les communes. Les habitants déposent leurs récipients de déchets ménagers (sacs d'appoint, containers) aux endroits prévus par la commune. Les poubelles d'ordures ménagères ne se trouvent

pas aux différents points de regroupement ne sont pas collectées.

Au 31 décembre 2018, 44 communes adhèrent à la collecte en points de regroupement (soit 38,26 % des communes du SIEDMTO).

Les communes en points de regroupements

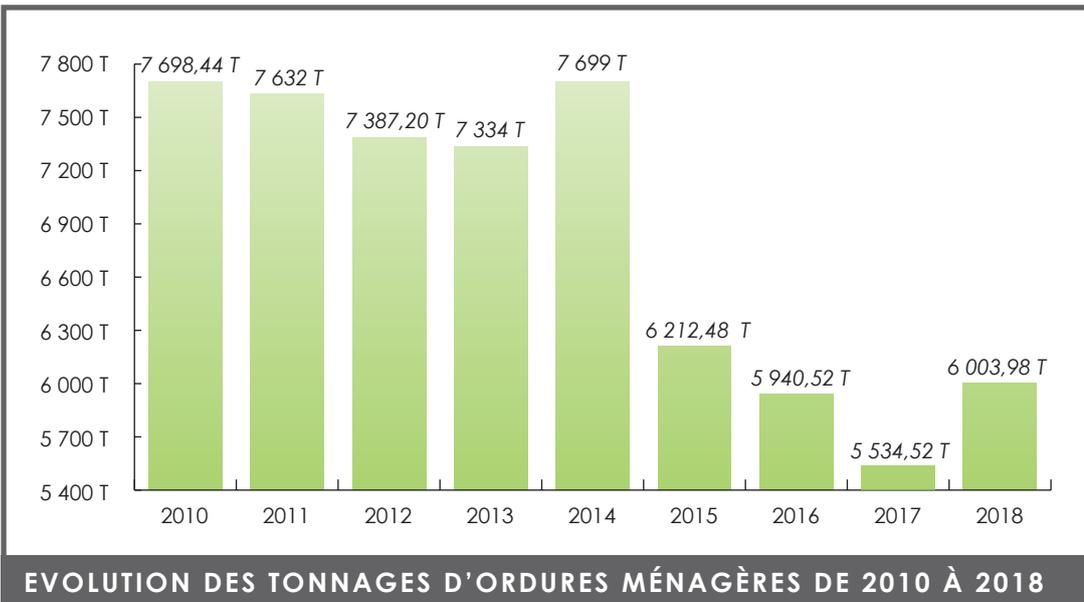
Assencières	Jessains	Pel-et-Der
Bailly-le-Franc	Juvanzé	Perthes-les-Brienne
Balignicourt	La Loge-aux-Chèvres	Précy-Notre-Dame
Bétignicourt	Laubressel	Précy-Saint-Martin
Blaincourt-sur-Aube	Lentilles	Radonvilliers
Bossancourt	Luyères	Rances
Bouy-Luxembourg	Magnicourt	Rosnay-l'Hôpital
Braux	Maison-des-Champs	Rouilly-Sacey
Chalette-sur-Voire	Maizières-lès-Brienne	Saint-Christophe-Dodinicourt
Chauffour-les-Bailly	Mathaux	Saint-Léger-sous-Brienne
Dienville	Mesnil-Sellières	Thennelières
Epagne	Molins-sur-Aube	Unienville
Feuges	Montmartin-le-Haut	Val d'Auzon
Hampigny	Montmorency-Beaufort	Vallentigny
Jasseines	Pars-lès-Chavanges	

4.1.4. Les tonnages collectés

En 2018, **6 004 tonnes** ont été collectées et transférées à l'installation de stockage de déchets non dangereux de Montreuil-sur-Barse.

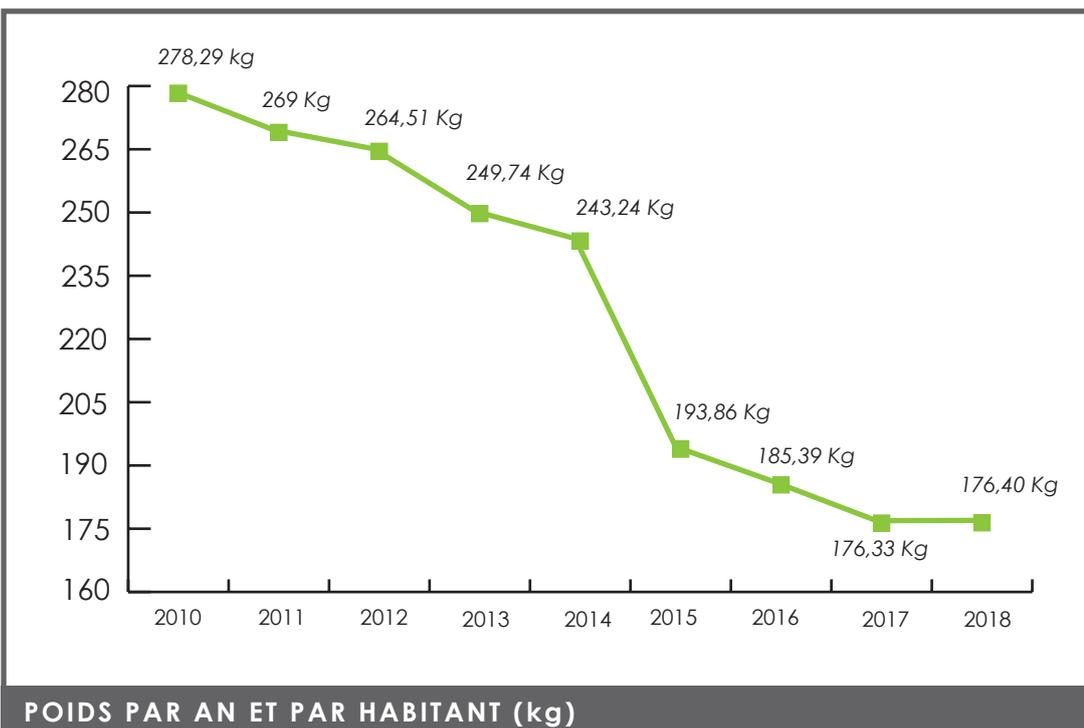
Soit **176 Kg par habitant et par an** pour la collecte en porte à porte des ordures ménagères.

Évolution des tonnages collectés



-----◆ soit une hausse de 469,46 tonnes entre 2017 et 2018

Évolution du poids des ordures ménagères collectées par habitant et par an



-----◆ soit une hausse de 0,07 Kg par habitant entre 2017 et 2018 avec 2 647 habitants de plus avec l'arrivée du secteur de Soulaines

4

LA COLLECTE & LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

4.2. La collecte des emballages ménagers

4.2.1. Présentation

La collecte des emballages ménagers est effectuée en régie par le Syndicat qui dispose du personnel et du matériel nécessaire à cette mission.

Elle s'effectue en porte-à-porte.

La collecte sélective concerne les **emballages plastiques** (bouteilles/flacons/bidons), les **emballages métalliques** (barquettes, aérosols, conserves, canettes...), les **briques alimentaires** et les **cartons**.

Le centre de tri (Tri Val'Aube) pour ces emballages est situé sur la commune de la Chapelle-Saint-Luc et est exploité par la société SITA/ DECTRA.

Les usagers retirent leurs sacs de collecte sélective auprès de leur mairie.

Tous les trimestres, une lettre d'information concernant le tri des déchets est distribuée dans toutes les boîtes aux lettres. Un calendrier de collecte sélective et un guide de tri sont distribués en fin d'année.

GUIDE PRATIQUE DU TRI SDEDA

*Jaune : sac de tri - Bleu : benne à papiers - Vert : benne à verre

DÉCHETS RECYCLABLES

- BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE***
 - ALIMENTAIRE
 - ENTRETIEN
 - HYGIÈNE
- EMBALLAGES MÉTALLIQUES***
- BRIQUES***
- CARTONS (NON MOUILLÉS)***
- PAPIERS (NON SOUILLÉS ET NON MOUILLÉS)***
 - Journaux, publicités, magazines, catalogues, papiers de bureau, enveloppes, livres
- EMBALLAGES EN VERRE***
 - Ces emballages doivent être jetés sans :
 - bouchons
 - capsules
 - couvercles.

DÉCHETS NON RECYCLABLES

Barquettes, boîtes, tubes, pots, sachets, berlingots, films, blisters, ... en plastique
Vaisselle jetable, restes alimentaires, papier d'aluminium et gourdes (type compote)

SIEDMIO
36 Rue des Varennes - 10140 Vendevre-sur-Barse
Tél. : 03 25 41 08 03 - Courriel : siedmto@orange.fr - Site : www.siedmto.fr

CITEO
Distribués partout en France

ecotolo

Merci de ne pas jeter sur la voie publique - Crédits photos : SDEDA - P. Pignoneur / C. Maréchal / CITEO - Ecobios - N. Bompard - Mars 2019

Mauvais tri

Votre sac/bac n'a pas été collecté car il contient des erreurs de tri. Ces erreurs se situent sous cet autocollant. Merci d'enlever l'autocollant et les éléments refusés pour la prochaine collecte. Pour vous aider à trouver le ou les intrus, appelez-nous au :

03 25 41 08 03

Infos Tri
N°Vert 0 800 100 889
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

ECO EMBALLAGES

Refus de tri

Etiquette « Mauvais tri » : son objectif est de signaler un mauvais tri dans le sac.

L'autocollant est posé à l'endroit où se trouve l'erreur pour permettre aux usagers de la rectifier.

4.2.2. Les jours de collecte par commune

Le fonctionnement de la collecte est le suivant :

- ◆ Une tournée de collecte « sélective » toutes les deux semaines pour 114 communes,
- ◆ Une collecte par semaine pour 1 commune (Brienne-le-Château).

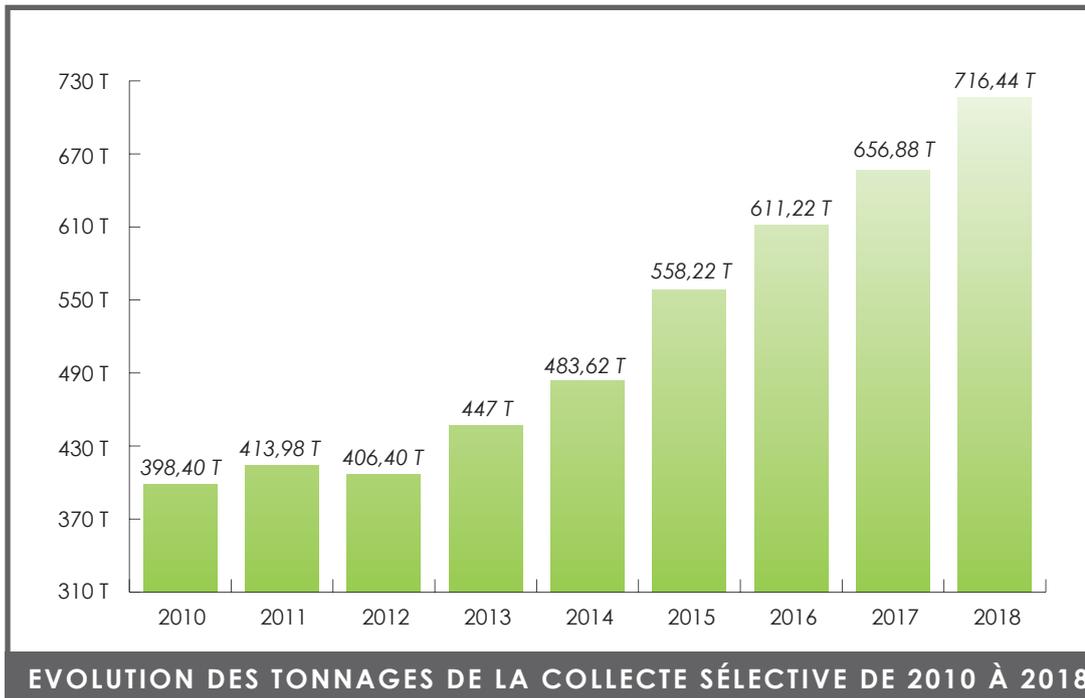
LUNDI	T1		T2	
	MONTIÉramey LUSIGNY-SUR-BARSE DOSCHES BOURANTON	THENNELIÈRES LAUBRESSEL	MESNIL-SELLIÈRES ASSENCIÈRES LUYÈRES CHARMONT-SOUS-BARBUISE	FEUGES ROUILLY-SACEY BOUY-LUXEMBOURG GÉRAUDOT
MARDI	T3		T4	
	VILLERET LENTILLES BAILLY-LE-FRANC ARREMBÉCOURT JONCREUIL CHAVANGES MONTMORENCY-BEAUFORT PARS-LES-CHAVANGES	SAINT-LÉGER-SOUS-MARGERIE BALIGNICOURT DONNEMENT JASSEINES BRAUX AULNAY POUGY	PRÉCY-NOTRE-DAME PRÉCY-SAINT-MARTIN PEL-ET-DER VAL-D'AUZON	BRÉVONNES MOLINS-SUR-AUBE PINEY
MERCREDI	T5		T6	
	BEUREY THIEFFRAIN MAGNANT VILLY-EN-TRODES CHAMP-SUR-BARSE	LA VILLENEUVE-AU-CHÊNE LA LOGE-AUX-CHÈVRES MESNIL-SAINT-PÈRE COURTERANGES	VENDEVRE-SUR-BARSE AMANCE MAISON-DES-CHAMPS MONTMARTIN-LE-HAUT	PUITS-ET-NUISEMENT VAUCHONVILLIERS RUVIGNY LONGPRÉ-LE-SEC
JEUDI	T7		T8	
	BRIENNE-LE-CHÂTEAU BLIGNICOURT COURCELLES-SUR-VOIRE RANCES LASSICOURT ROSNAY-L'HÔPITAL YÈVRES-LE-PETIT	ST-CRISTOPHE-DODINICOURT BÉTIGNICOURT MAGNICOURT CHALETTE-SUR-VOIRE ONJON LONGSOLS AVANT-LÈS-RAMERUPT	BRIENNE-LE-CHÂTEAU MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE HAMPIGNY VALLENTIGNY PERTHES-LÈS-BRIENNE	SAINT-LÉGER-SOUS-BRIENNE EPAGNE BLAINCOURT-SUR-AUBE LESMONT
VENREDI	T9		T10	
	CHAUFFOUR-LÈS-BAILLY CLÉREY MONTAULIN MONTREUIL-SUR-BARSE	ROUILLY-SAINT-LOUP FRESNOY-LE-CHÂTEAU POLIGNY	BOSSANCOURT BRIENNE-LA-VIEILLE DIENVILLE JESSAINS JUVANZÉ MAGNY-FOUCHARD	TRANNES UNIENVILLE RADONVILLIERS MATHAUX DOLANCOURT ARGANÇON
MARDI	T12			
	LA ROTHÈRE PETIT-MESNIL CHAUMESNIL LA CHAISE MORVILLIERS CRESPY-LE-NEUF JUZANVIGNY EPOTHEMONT LEVIGNY ECLANCE VERNONVILLIERS	VILLE-AUX-BOIS SOULAINES-DHUYS THIL THORS SAULCY COLOMBÉ-LA-FOSSE MAISON-LÈS-SOULAINES FRESNAY VILLE-SUR-TERRE FULIGNY		

LA COLLECTE & LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

4.2.3. Les tonnages collectés

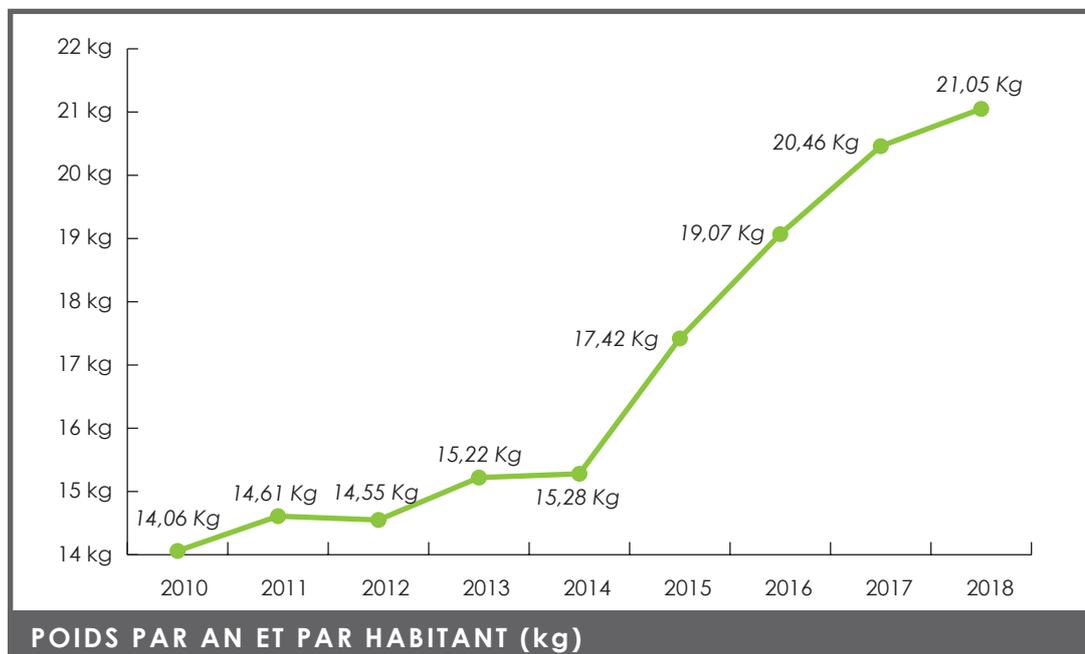
En 2018, **716,44 tonnes** collectées et transférées au centre de tri « Tri Val' Aube » à la Chapelle-Saint-Luc. Soit **21,05 Kg par habitant et par an**, et une moyenne de 59,70 tonnes collectées par mois.

Évolution des tonnages collectés



-----◆ soit une hausse de 59,56 tonnes entre 2017 et 2018

Évolution du poids des emballages ménagers collectés par an et par habitant



-----◆ soit une hausse de 59,56 tonnes entre 2017 et 2018

4.2.4. La caractérisation

La caractérisation des emballages ménagers s'effectue au sein du centre de tri. Cela consiste à trier un échantillon d'emballages issus de la collecte sélective. Cet échantillon varie entre 35 et 65 kg suivant le prélèvement effectué par le godet au déchargement du camion.

La caractérisation permet de faire un suivi qualité du tri. Les emballages sont triés et pesés selon leur matière : acier, aluminium, emballage liquide alimentaire (brique), carton, carton brun, papiers/journaux/magazines, PEHD (bouteille opaque), PET clair (bouteille claire), PET foncé (bouteille colorée). Les sacs de tri et le refus sont pesés.

Par la caractérisation, la collectivité connaît la proportion des emballages triés et le taux de refus de tri.

Détail des rapports de caractérisation de la collecte sélective 2018

		Acier	Aluminium	Brique alimentaire	Flaconnage plastique	Carton	Sacs de tri	Refus
	échantillon en Kg	16,44 %	1,17 %	5,79 %	30,35 %	30,59 %	2,65 %	10,88 %
Mars	50,32	9,86	0,62	3,08	15,48	15,48	1,20	4,70
Juin	42,14	7,28	0,54	2,22	11,96	12,22	0,88	2,94
Septembre	40,31	5,54	0,48	3,40	10,19	10,21	1,36	6,66
Novembre	58,82	8,82	0,60	2,40	20,52	20,70	1,64	6,54
Total échantillon	191,59	31,5	2,24	11,1	58,15	58,61	5,08	20,84

Rapport caractérisation

- Acier
- Aluminium
- Brique alimentaire
- Papier/Carton
- Flaconnage plastique
- Sacs de tri
- Refus de tri

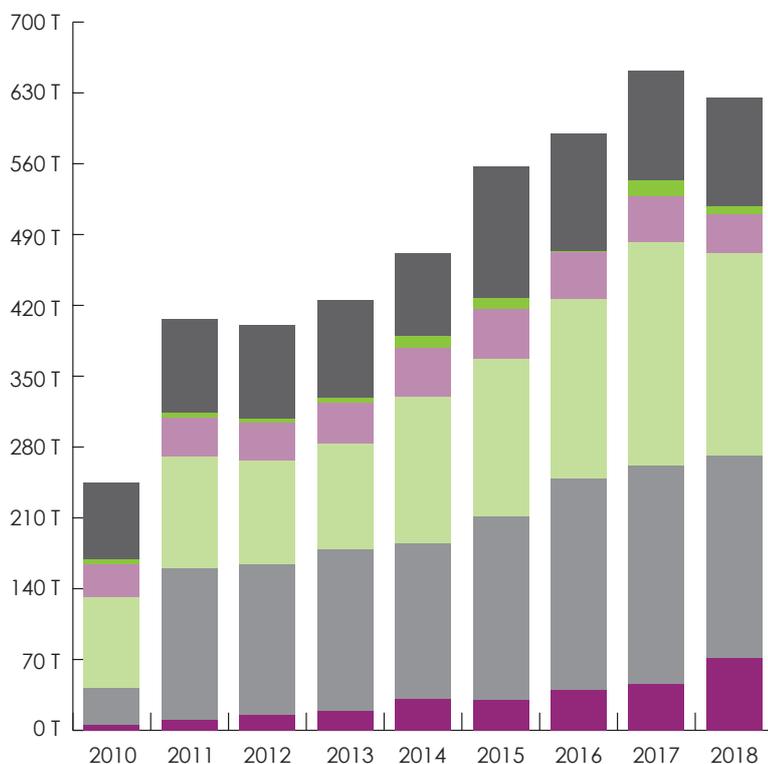


⁶ PEHD : Polyéthylène Haute Densité

⁷ PET : Polyéthylène Téréphtalate

LA COLLECTE & LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

	Refus de tri	Flaconnage plastique	Papier/carton	Brique alimentaire	Aluminium	Acier
2010	5,69 T	35,60 T	90,45 T	31,96 T	5,83 T	75,75 T
2011	10,43 T	149,45 T	110,37 T	38,83 T	4,26 T	93,35 T
2012	14,95 T	148,59 T	102,67 T	37,46 T	4,78 T	92,45 T
2013	19,53 T	104,15 T	104,55 T	40,72 T	4,96 T	96,42 T
2014	25,70 T	147,46 T	113,91 T	47,13 T	10,54 T	81,90 T
2015	29,77 T	181,07 T	156,68 T	49,05 T	9,98 T	130,88 T
2016	39,48 T	209,83 T	177,13 T	45,41 T	11,13 T	117,23 T
2017	45,98 T	215,65 T	220,51 T	46,11 T	15,24 T	108,58 T
2018	71,47 T	199,36 T	200,94 T	38,03 T	7,69 T	107,99 T



ÉVOLUTION DU TAUX DE REFUS DE TRI DE 2010 À 2018

-----♦ soit une hausse de 3,88 % entre 2017 et 2018

4.3. La collecte en déchèterie

4.3.1. Présentation

Les usagers du SIEDMTO disposent de quatre déchèteries réparties sur le territoire au sein des quatre chefs-lieux de canton :

- ◆ Brienne-le-Château
- ◆ Lusigny-sur-Barse
- ◆ Piney
- ◆ Vendeuvre-sur-Barse

L'accès aux déchèteries est gratuit pour les particuliers dans la limite de 15 passages et des volumes prévus au règlement des déchèteries.

L'accès supplémentaire est facturé 2 euros à partir du 16^{ème}.

Cependant, ils doivent présenter un badge pour pouvoir bénéficier des services de celles-ci.

4.3.2. Les tonnages collectés en déchèterie

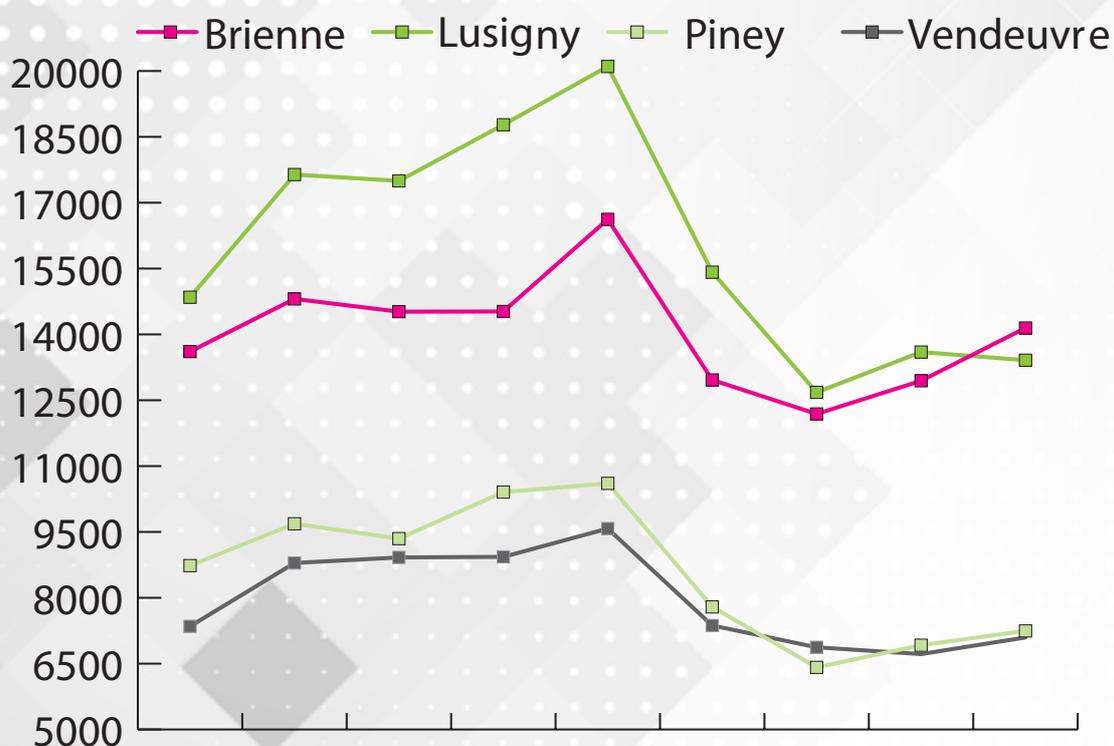
	Gravats *	Métaux	Déchets verts	Tout venant	Carton	Batterie	DEEE ⁸	DDM ⁹	Huiles
2010	879,37 T	229,82 T	1 218,18 T	1 621,13 T	166,52 T	3,07 T	155,15 T	6,09 T	6 M ³
2011	871,92 T	244,65 T	1 370,75 T	1 706,77 T	118,18 T	4,64 T	208,36 T	6,59 T	9,2 M ³
2012	855,90 T	283,59 T	1 330,74 T	1 789,10 T	109,10 T	6,40 T	209,00 T	11,60 T	8,3 M ³
2013	857,45 T	216,68 T	1 514,76 T	1 884,96 T	109,10 T	9,87 T	215,69 T	13,44 T	5,9 M ³
2014	944,13 T	244,31 T	1 533,40 T	1 986,70 T	121,51 T	12,31 T	212,62 T	19,21 T	8,4 M ³
2015	836,96 T	237,75 T	1 323,90 T	2 132,01 T	133,66 T	6,04 T	227,66 T	20,39 T	7,8 M ³
2016	638,00 T	279,60 T	1 485,74 T	2 297,74 T	125,64 T	3,75 T	250,04 T	19,07 T	6,8 M ³
2017	419,30 T	262,99 T	1 242,44 T	2 239,72 T	132,90 T	10,50 T	233,08 T	18,32 T	7,8 M ³
2018	NC	289,90 T	1 467,06 T	2 639,54 T	133,28 T	10,14 T	246,54 T	29,30 T	8 M ³

4

LA COLLECTE & LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

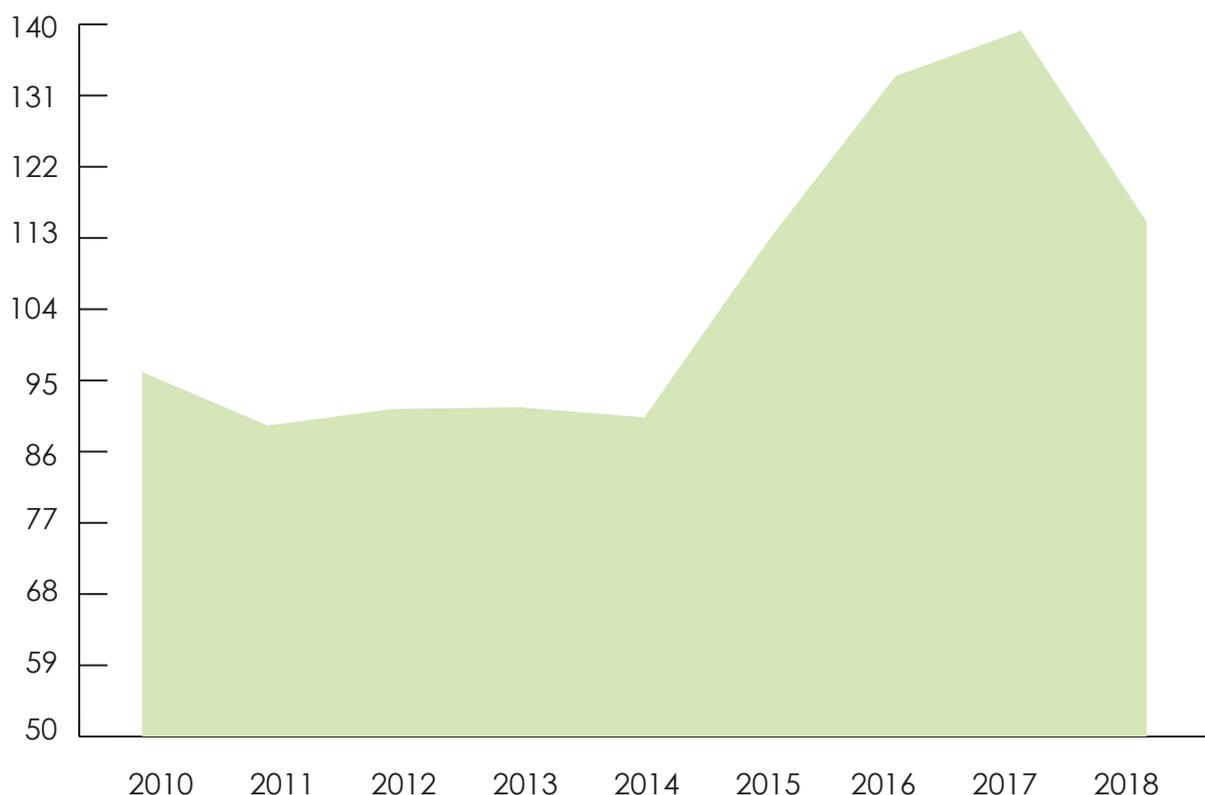
4.3.3. Evolution des fréquentations des déchèteries

En 2018, la fréquentation des 4 déchèteries a augmenté de 4,26 %.



	BRIENNE-LE-CHATEAU (Nombre de passages)	LUSIGNY-SUR-BARSE (Nombre de passages)	PINEY (Nombre de passages)	VENDEVRE-SUR-BARSE (Nombre de passages)	
2010	13 609	14 847	8 733	7 350	44 539
2011	14 808	17 461	9 686	8 793	50 748
2012	14 518	17 497	9 348	8 919	50 282
2013	14 522	18 775	10 408	8 932	52 637
2014	16 622	20 103	10 606	9 576	56 407
2015	12 963	15 417	7 792	7 369	43 541
2016	12 191	12 693	6 419	6 872	38 175
2017	12 943	13 598	6 920	6 718	40 176
2018	14 146	13 412	7 245	7 096	41 899

4.3.4. Evolution du poids moyen de déchets par apport.



4.3.5. Horaires des déchèteries

Les horaires d'ouverture des déchèteries (été/hiver) varient avec le changement d'heure national. Les quatre déchèteries sont fermées les dimanches et jours fériés.

Dernier usager accepté 10 minutes avant la fermeture

Déchèterie de Brienne-le-Château

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI	
HIVER	9 H/12 H	14 H/17 H	FERMÉE		9 H/12 H	14 H/17 H						
ÉTÉ	9 H/12 H	15 H/18 H	FERMÉE		9 H/12 H	15 H/18 H						

Déchèterie de Lusigny-sur-Barse

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI	
HIVER	9 H/12 H	14 H/17 H	FERMÉE		9 H/12 H	14 H/17 H						
ÉTÉ	9 H/12 H	15 H/18 H	FERMÉE		9 H/12 H	15 H/18 H						

Déchèterie de Piney

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI	
HIVER	9 H/12 H	FERMÉE	FERMÉE	14 H/17 H	9 H/12 H	FERMÉE	FERMÉE	14 H/17 H	FERMÉE		9 H/12 H	14 H/17 H
ÉTÉ	9 H/12 H	FERMÉE	FERMÉE	15 H/18 H	9 H/12 H	FERMÉE	FERMÉE	15 H/18 H	FERMÉE		9 H/12 H	15 H/18 H

Déchèterie de Vendeuvre-sur-Barse

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI	
HIVER	FERMÉE	14 H/17 H	9 H/12 H	FERMÉE	FERMÉE	14 H/17 H	9 H/12 H	FERMÉE	FERMÉE		9 H/12 H	14 H/17 H
ÉTÉ	FERMÉE	15 H/18 H	9 H/12 H	FERMÉE	FERMÉE	15 H/18 H	9 H/12 H	FERMÉE	FERMÉE		9 H/12 H	15 H/18 H

4

LA COLLECTE & LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

4.4. La collecte en points d'apport volontaire

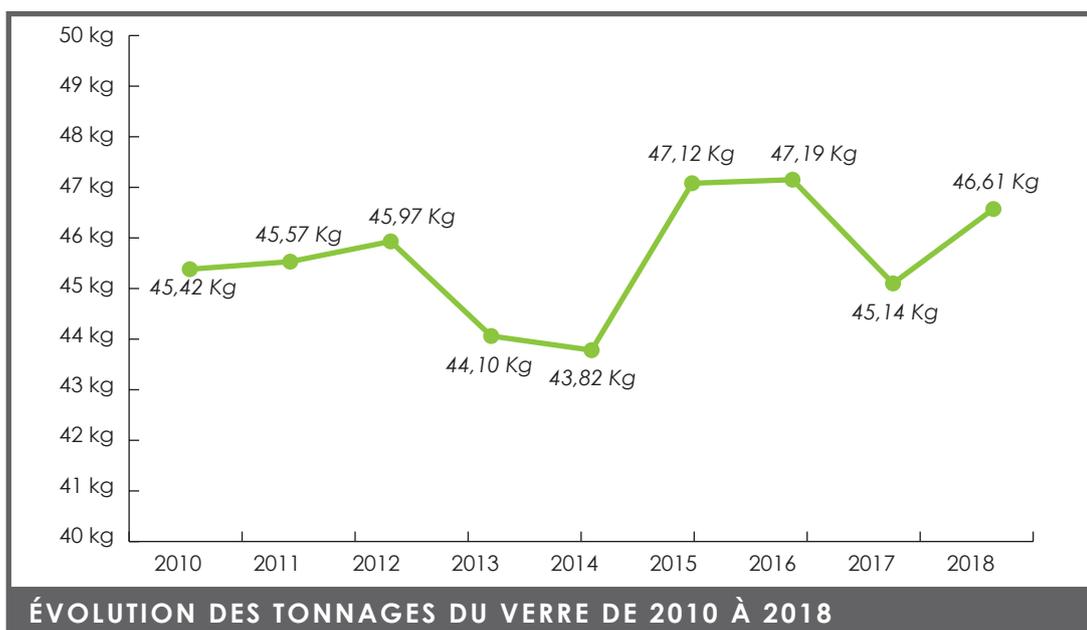
4.4.1. Le verre

Généralités

Ne sont concernés que les **emballages en verre** (bouteilles, pots, bocaux).

Pensez à retirer systématiquement les bouchons et les couvercles. Ne pas mettre dans ces points d'apport volontaire la vaisselle et les vitres.

1 589,24 tonnes collectées et valorisées par le verrier, soit **46,61 Kg par habitant et par an**.



-----◆ soit une hausse de 9,63 % entre 2017 et 2018



4.4.2. Le papier

Généralités

Le papier doit être sec et non souillé.
Les films plastiques entourant les magazines doivent être retirés.
Les papiers ne doivent pas être déchirés en petits morceaux.
La taille minimum est celle d'un format A5.

763,36 tonnes collectées et valorisées par les papetiers,
soit 22,43 Kg par habitant et par an.



ÉVOLUTION DES TONNAGES DU PAPIER DE 2010 À 2018

-----◆ soit une baisse de 1,55 % entre 2017 et 2018

4

LA COLLECTE & LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

4.5. Le compostage individuel

Le compostage permet de recycler chez soi les déchets fermentescibles de la cuisine et du jardin. Le compost ainsi produit est un engrais de qualité. Dans le cadre de la prévention des déchets, le SIEDMTO a mis en place la promotion du compostage individuel depuis 2003.

Il est proposé aux usagers trois sortes de composteurs :

Composteur en plastique de 400 L, avec bio-seau et mélangeur thermosensible

Pour les surfaces de terrain de 200 à 400 m²

En PEHD 100% recyclé. Montage avec un tournevis

Dimensions : L 73 x H 80 cm

Non modulable, si vous avez besoin d'un plus grand volume, il est préférable d'utiliser 2 composteurs



Le composteur en bois traité en autoclave, avec bio-seau

400 litres

Pour les surfaces de terrain de 200 à 400 m²

Dimensions : L 70 x P 81 x H 82 cm

570 litres

Pour les surfaces de terrain de 400 à 600 m²

Dimensions : L 87 x P 99 x H 82 cm

Montage avec tournevis et clé de 10.



Le bio-seau seul de 10 litres

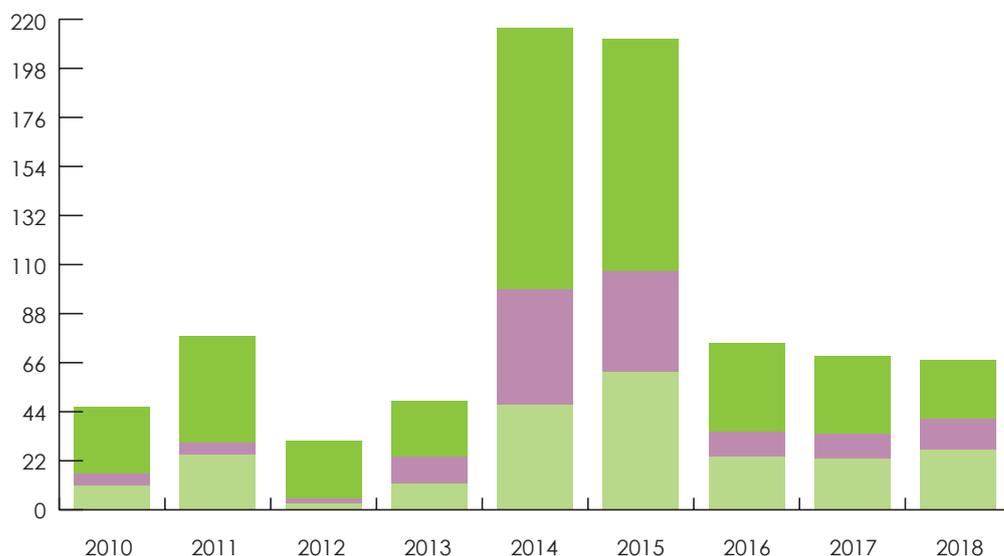
En PEHD 100 % recyclé.

Couvercle hermétique.



4.5.1. Evolution de la distribution des composteurs

Depuis 2010, 842 composteurs ont été distribués.



	Composteur plastique 400 L	Composteur bois 400 L	Composteur bois 570 L	
2010	11	5	30	46
2011	25	5	48	78
2012	3	2	26	31
2013	12	12	25	49
2014	47	52	117	216
2015	62	45	104	211
2016	24	11	40	75
2017	23	11	35	69
2018	27	14	26	67

4.6. La mise à disposition de broyeurs électriques

Pour la mise en place de la tarification incitative des réunions publiques se sont déroulées dans chacun des 4 cantons couverts par le Syndicat.

Lors de réunions publiques, une forte demande des usagers a été émise pour les aider à gérer leurs déchets notamment pour les tailles annuelles qui occasionnent beaucoup de déplacement en déchèteries.

Le Syndicat a donc décidé de mettre à disposition des broyeurs faciles à transporter et à utiliser.

Cette mise à disposition s'effectue pour une durée de 48 heures maximum. Un dossier est à envoyer au siège du Syndicat pour la gestion du planning au moins 1 semaine avant et le broyeur est à retirer / rapporter dans l'une des 4 déchèteries du Syndicat, en fonction du lieu d'habitation du demandeur.

L'utilisateur conserve le broyat obtenu pour un usage privé.

4.6.1. Conditions financières de mise à disposition des équipements

-◆ Chèque de caution de 420 euros,
-◆ Justificatif de domicile,
-◆ Pièce d'identité,
-◆ Convention remplie et signée par le demandeur.

4.6.2. Evolution de la mise à disposition

A chaque mise à disposition, un questionnaire satisfaction est remis à l'utilisateur sur lequel est noté le volume de déchets à broyer.

	Nombre de mise à disposition	Volume avant broyage	Volume après broyage	Nombre de bennes évitées
2015	21	39 m ³	14 m ³	1/2 bennes de 30 m ³
2016	95	178 m ³	64 m ³	2 bennes de 30 m ³
2017	64	91 m ³	33 m ³	1 benne de 30 m ³
2018	57	81 m ³	28 m ³	1 benne de 30 m ³

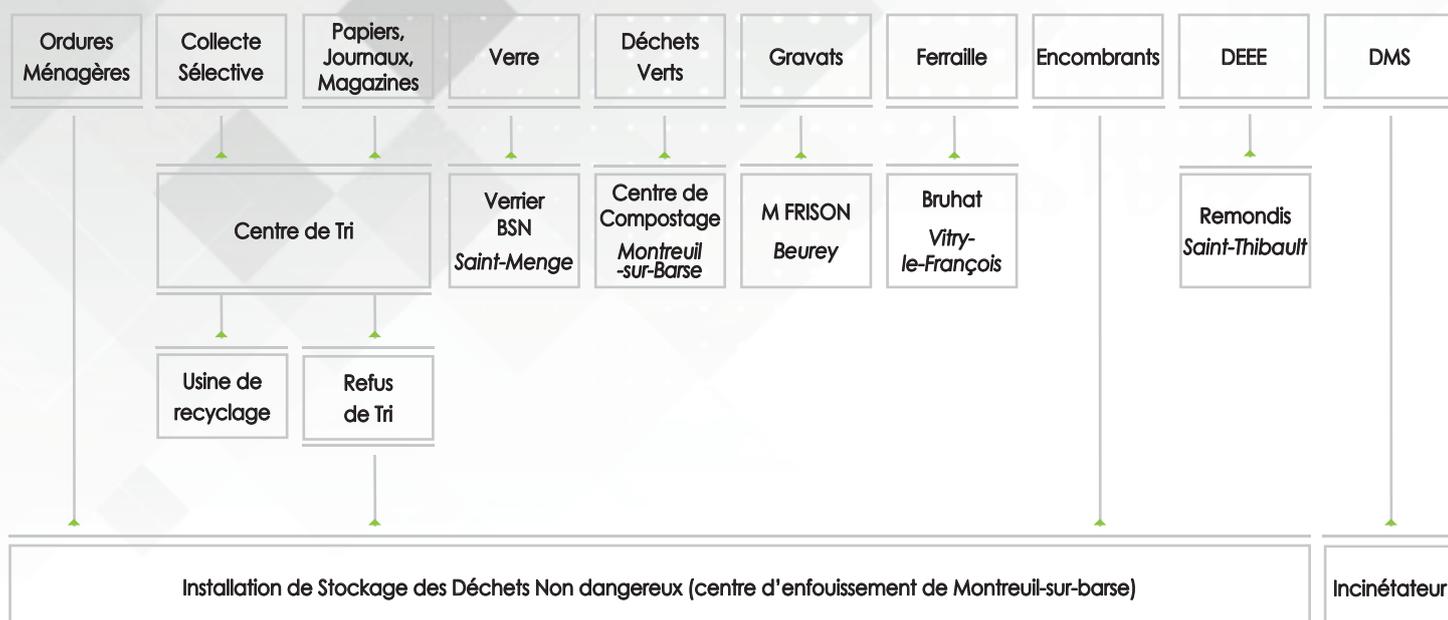


Ce sont 4,5 bennes de 30 m³ qui n'ont pas été transportées et traitées en centre de compostage depuis 2015.

LA COLLECTE & LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

4.7. La destination des déchets

Déchets	Destination
Ordures ménagères et tout-venant	Enfouissement à Montreuil-sur-Barse
Verre	BSN à Saint-Menge
Papier	Onyx à Torvilliers
Déchets verts	Plateforme de compostage à Montreuil-sur-Barse
Gravats inertes	Monsieur FRISON à Beurey
Ferraille	Société Bruhat à Vitry-le-François
Batterie	Société Bruhat à Vitry-le-François
Huile minérale	Coved à la Chapelle-Saint-Luc
Emballages ménagers	Tri Val Aube à la Chapelle-Saint-Luc
Compostage individuel	Les usagers du SIEDMTO
Piles	Corépile
Tubes et ampoules fluorescents	Recylum
Déchets dangereux des ménages	Coved à la Chapelle-Saint-Luc
Déchets d'équipement électrique et électronique	Remondis Electrorecycling à Saint-Thibault



LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

L'institution de la Redevance Spéciale est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 1993 (loi du 13 juillet 1992, codifié à l'article 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT).

Il s'agit d'un moyen de financement pour les collectivités locales rendu obligatoire depuis 1993 qui ne concerne que les déchets non ménagers, assimilables aux déchets ménagers, pris en charge par le Service Public d'Élimination des Déchets.

En effet, la Redevance Spéciale est payée par tout professionnel présent sur le territoire du syndicat dont les déchets assimilés aux déchets ménagers sont éliminés dans le cadre du service public. Elle est destinée à financer l'élimination des déchets assimilés aux déchets ménagers, déchets qui en raison de leur nature et de leur quantité, peuvent être englobés avec ceux produits par les ménages. Elle contribue à plus de justice dans le financement du service, par la participation financière des producteurs de déchets non ménagers évitant ainsi, que le coût de l'élimination desdits déchets soit en partie transféré à la charge des ménages. Ils ont par ailleurs, sous conditions, accès aux quatre déchèteries du Syndicat.

5.1. La Redevance Spéciale des professionnels

En 2018, cette redevance concerne 428 professionnels artisans et commerçants, qui sont facturés en fonction de la convention signée avec le SIEDMTO.

Les entreprises qui souhaitent disposer d'un ou plusieurs bacs pour les déchets de leurs activités sont invitées à souscrire auprès du SIEDMTO un contrat de **REDEVANCE SPÉCIALE**.

Cette redevance répond au même principe de part fixe + part variable incitative :

♦ Une part fixe :

Elle est calculée selon la taille du (ou des) bac(s) nécessaire(s) et inclut un forfait de levées et d'accès en déchèteries. La Redevance Spéciale donne lieu à une exonération de la TEOM pour les locaux professionnels concernés.

La part fixe inclut :

- un forfait de 30 levées par an pour les bacs gris destinés aux ordures ménagères.
- un forfait de 15 accès aux déchèteries du SIEDMTO par an, à utiliser comme bon vous semble mais tous les dépôts sont facturés.

♦ Une part variable :

Elle est calculée, comme pour les ménages, par l'application de prix unitaires aux levées et tous les dépôts en déchèterie sont comptabilisés.

Le montant perçu au titre de cette redevance pour l'année 2018 est de **229 118,22 euros (part variable facturée en 2019)**.

Dotations de bac	Abonnement ou part fixe annuelle	Prix unitaire de la levée au-delà de 30	Prix unitaire de l'accès en déchèterie au-delà de 15	Prix unitaire de l'accès en déchèterie au-delà de 5
120 litres 	120 €	2,00 €		
240 litres 	240 €	4,20 €		
360 litres 	360 €	6,20 €	2,00 €	2,50 €
770 litres 	770 €	13,40 €		

5

LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

5.2. La Redevance Spéciale des collectivités

En 2018, cette redevance concerne 116 collectivités, qui sont facturées en fonction de la convention signée avec le SIEDMTO.

Les collectivités qui souhaitent disposer d'un ou plusieurs bacs pour les déchets de leurs activités sont invitées à souscrire auprès du SIEDMTO un contrat de **REDEVANCE SPÉCIALE**.

Cette redevance répond au même principe de part fixe + part variable incitative :

◆ Une part fixe :

Elle est calculée selon la taille du (ou des) bac(s) nécessaire(s) et inclut un forfait de levées et d'accès en déchèteries. La Redevance Spéciale donne lieu à une exonération de la TEOM pour les locaux concernés.

La part fixe inclut :

- un forfait de 30 levées par an pour les bacs gris destinés aux ordures ménagères.
- un forfait de 15 accès aux déchèteries du SIEDMTO par an, à utiliser comme bon vous semble mais tous les dépôts sont facturés.

◆ Une part variable :

Elle est calculée, comme pour les ménages, par l'application de prix unitaires aux levées et tous les dépôts en déchèterie sont comptabilisés.

Le montant perçu au titre de cette redevance pour l'année 2018 est de **74 473,84 euros (part variable facturée en 2019)**.

Dotation de bac	Abonnement ou part fixe annuelle	Prix unitaire de la levée au-delà de 30	Prix unitaire de l'accès en déchèterie au-delà de 15	Prix unitaire de l'accès en déchèterie au-delà de 5
120 litres 	72 €	2,00 €		
240 litres 	144 €	4,20 €		
360 litres 	216 €	6,20 €	2,00 €	2,50 €
770 litres 	462 €	13,40 €		

5

LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

5.3. Les professionnels et les collectivités au sein des déchèteries

Les professionnels sont acceptés au sein des déchèteries du SIEDMTO, selon la nature, le volume et moyennant participation financière.

Un règlement intérieur fixe les modalités d'acceptation.

Nature des matériaux	Particuliers des communes adhérentes	Professionnels, Particuliers et Collectivités (en dépassement) des communes adhérentes
Cartons	Gratuit dans la limite de 15 m ³ par an et par foyer	4 € par m ³
Déchets verts et bois	Gratuit dans la limite de 30 m ³ par an et par foyer	20 € par m ³
Métaux ferreux et non ferreux	Gratuit dans la limite de 30 m ³ par an et par foyer	10 € par m ³
Mobilier	Gratuit à raison de 15 pièces par an	1 € la pièce
DEEE	Gratuit	Gratuit pour les particuliers Refusé pour les professionnels
Inertes ou gravats propres	Gratuit dans la limite de 20 m ³ par an et par foyer	10 € par m ³
Tout-venant	Gratuit dans la limite de 22 m ³ par an et par foyer	20 € par m ³
Batterie	Gratuit dans la limite de 4 par an	1 € par batterie
 Tubes et lampes fluos	Gratuit	1 € le tube ou lampe fluorescente
Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)	Gratuit dans la limite de 10 contenants par an et par foyer	5 € par contenants < à 2 litres 15 € par contenant > à 2 litres Refusé pour les professionnels
Huile de vidange	Gratuit dans la limite 20 litres par an et par foyer	2 € par litre pour les particuliers Refusé pour les professionnels
Pneumatiques de VL ou moto	Gratuit dans la limite de 4 par an et par foyer	2 € la pièce pour les particuliers Refusé pour les professionnels
Bouteilles de gaz Piles et accumulateurs	Gratuit	Gratuit pour les particuliers Refusé pour les professionnels

LES MOYENS FINANCIERS

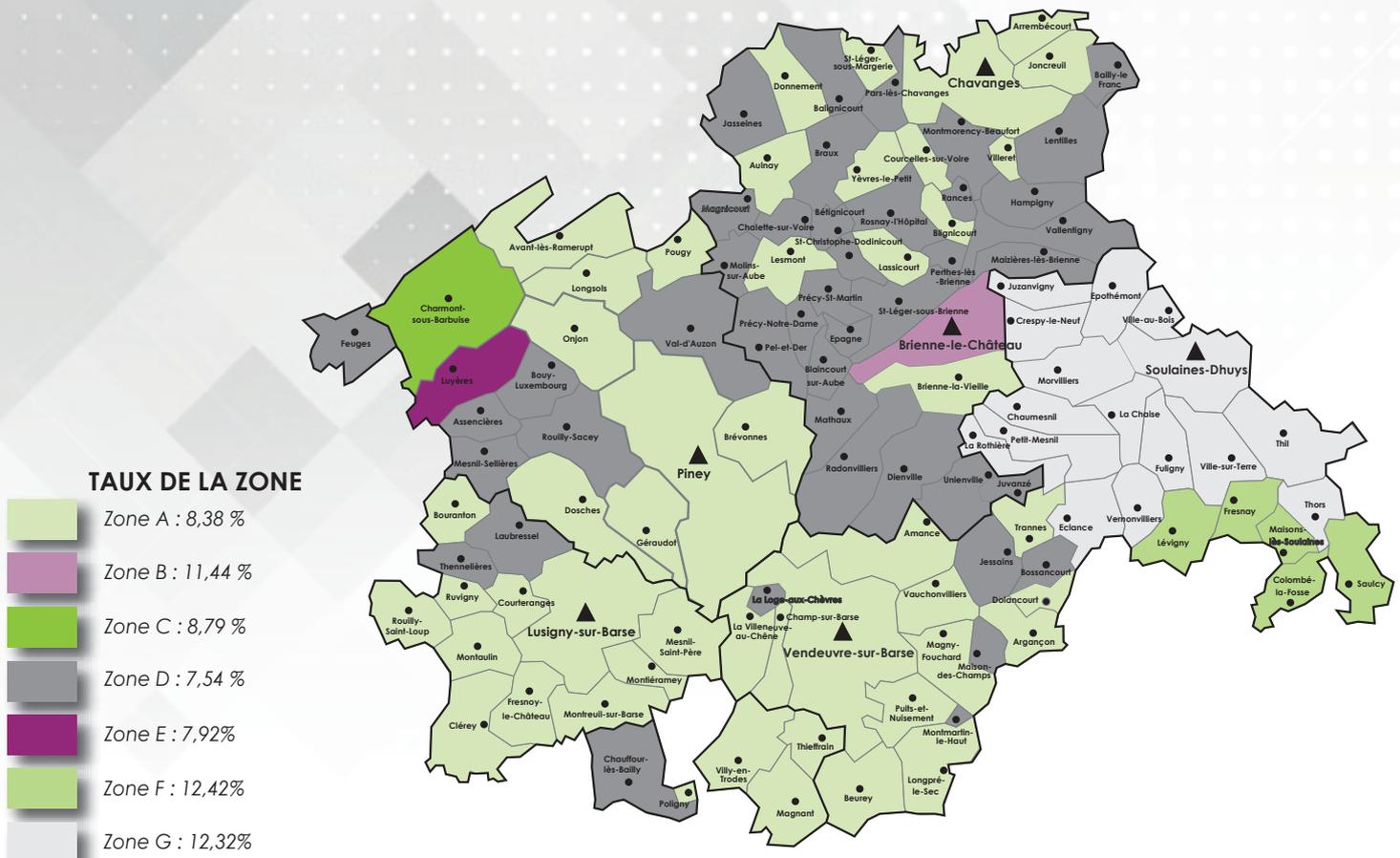
6.1. Présentation

Le financement de la collecte et du traitement des différents flux de déchets est assuré par le biais de la TEOM.

Le territoire est découpé en 7 zones.

Chaque zone correspond à un service rendu par le syndicat :

- ◆ Zone A : 1 tournée par semaine
- ◆ Zone B : 2 tournées par semaine
- ◆ Zone C : 1 tournée par semaine et accès aux déchèteries de Troyes Champagne Métropole
- ◆ Zone D : 1 tournée par semaine en points de regroupement
- ◆ Zone E : 1 tournée par semaine en points de regroupement et accès aux déchèteries de Troyes Champagne Métropole
- ◆ Zone F : 1 tournée par semaine en points de regroupement et accès aux déchèteries de Bar-sur-Aube
- ◆ Zone G : 1 tournée par semaine pour les nouvelles communes



6

LES MOYENS FINANCIERS

Le montant total des produits appelés s'élève à **1 665 362 €**, et se répartit comme suit :

Produit demandé aux groupements de collectivités

Communauté de communes des Lacs de Champagne : **544 023 €**

Communauté de communes « Forêts, Lacs, Terre en Champagne » : **355 921 €**

Communauté de communes Vendeuvre Soulaines : **267 159 €**

Communauté de communes du Barséquanais en Champagne : **35 102 €**

Troyes Champagne Métropole : **463 157 €**

Produit attendu pour les collectivités non soumis à la taxe incitative

Communauté de communes Vendeuvre Soulaines : **217 650 €**

6.2. Evolution de la TEOM depuis 2010

Pour rappel, les taux de la TEOM de 2002 étaient les suivants :

- Zone A : 11,40 %

- Zone B : 15,40 %



LES MOYENS FINANCIERS

6.3 Rapport annuel sur le prix et la qualité

Indicateurs financiers exigés par le décret N° 2015-1827

Présentation des coûts du service avec la matrice des coûts

Les données présentées dans ce chapitre sont issues de la Matrice des coûts.

Cette matrice a été créée par l'ADEME selon une méthode spécifique. Les données présentées sont exprimées sauf mention contraire, en Hors Taxes. Un ajustement des durées d'amortissement est appliqué pour permettre une comparaison avec les autres collectivités du territoire national en charge de la gestion des déchets.

Certaines recettes sont aussi considérées comme des atténuations de charges et inversement.

C'est pour ces 3 principales raisons que les totaux des charges et des produits présentés sont différents de ceux du bilan financier issu du compte administratif.

6.3.1. Le coût aidé du Service Public

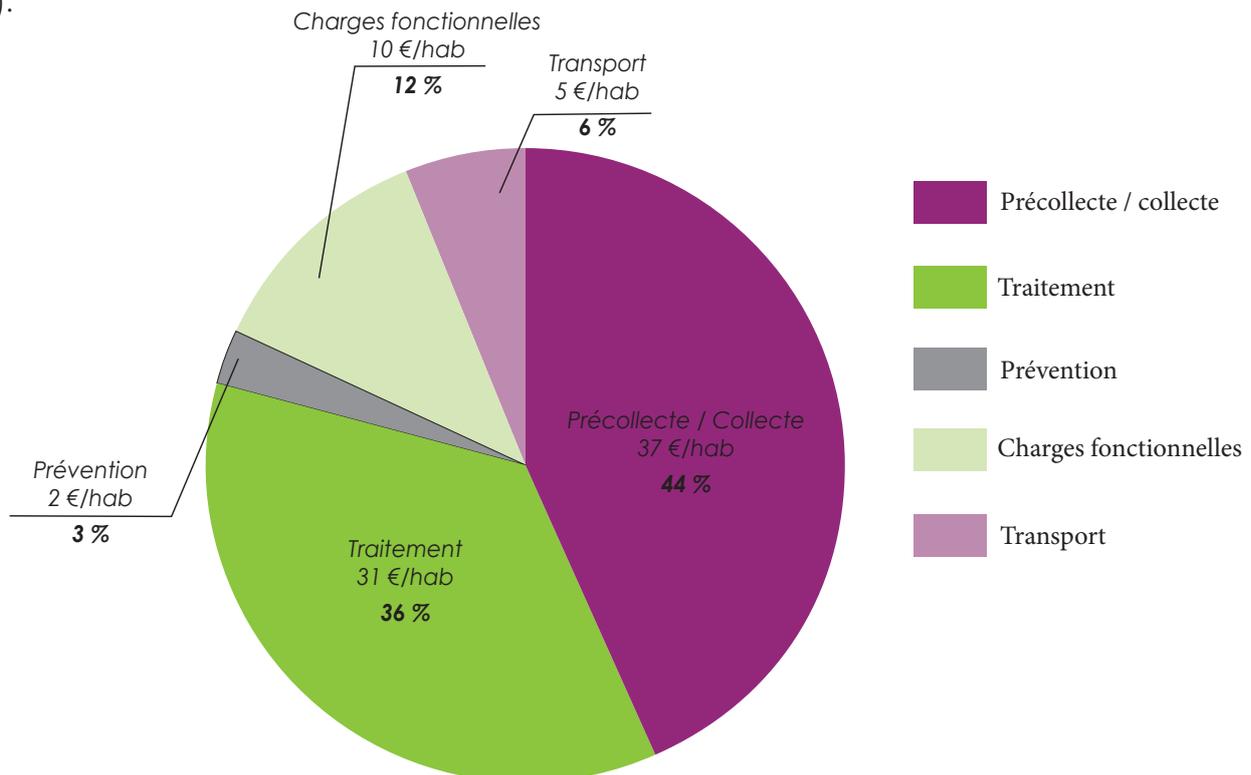
Le coût aidé T.T.C. est calculé à partir de la somme des dépenses de fonctionnement (T.V.A. comprise dans ce cas) moins les diverses recettes (ventes de matériaux, soutiens des sociétés agréées, subventions, ...).

Il s'agit du reste à couvrir par le financement (TEOM et redevance spéciale principalement).

En 2018, ce coût était de **2 297 k€**, soit **67 €/habitant**.

6.3.2. La nature des charges en 2018

La collecte et le traitement des déchets sont les deux principaux postes de dépenses (respectivement 44 et 36 %).

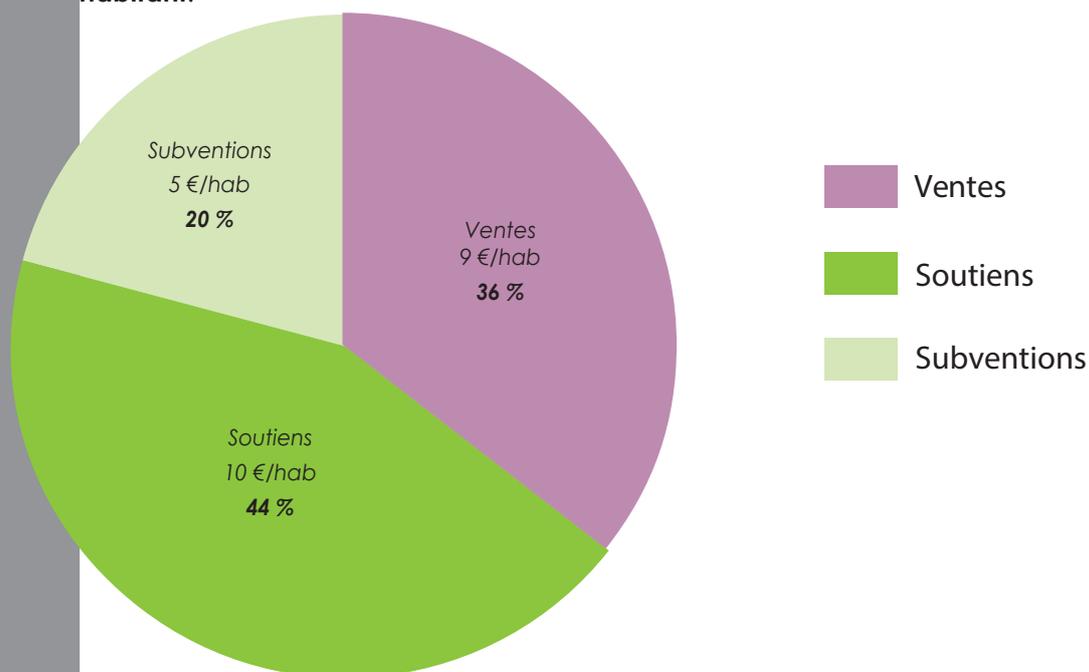


LES MOYENS FINANCIERS

6.4 Les coûts de collecte et de traitement des déchets

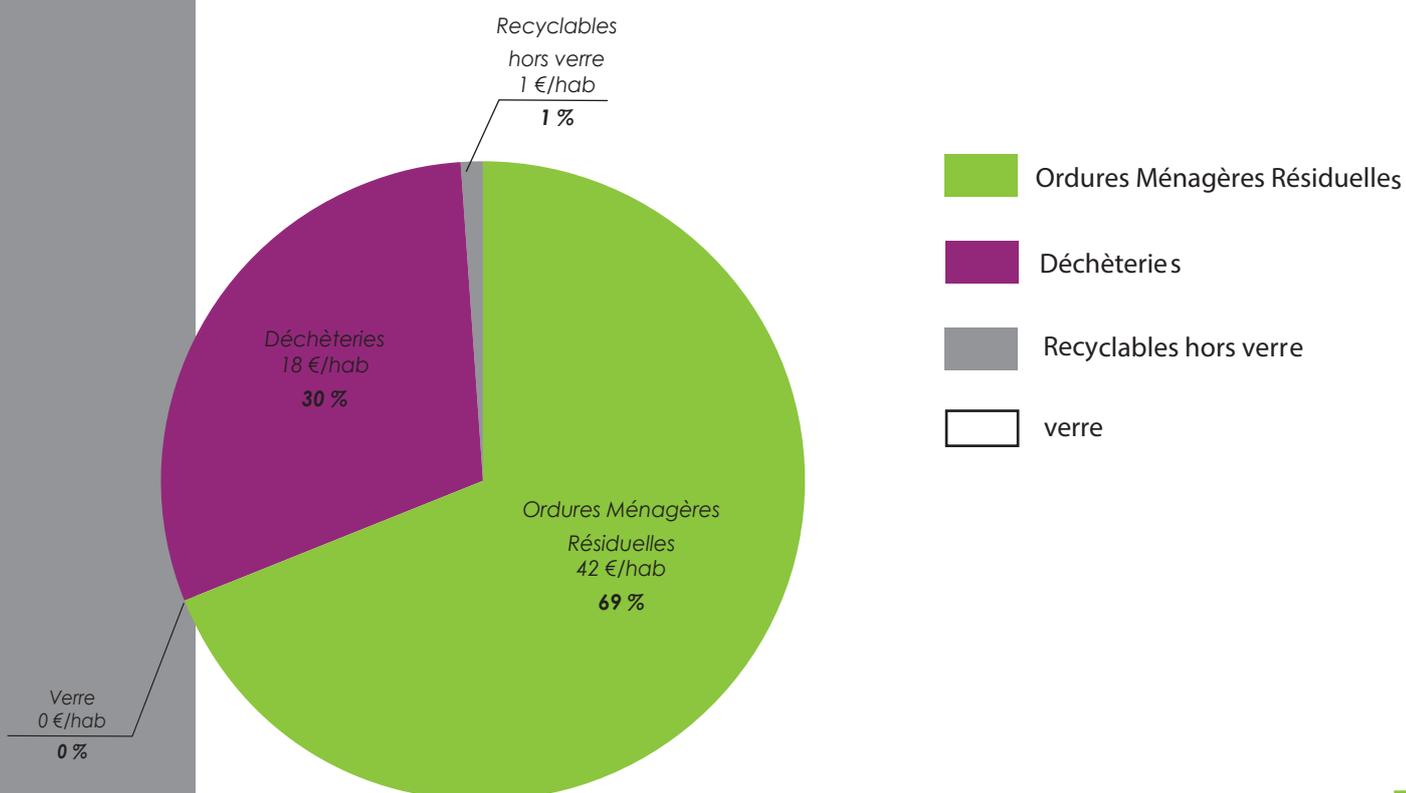
6.4.1. La nature des produits en 2018

Le soutien est la principale source de recettes (44 % des recettes). Cependant, d'autres recettes (ventes, subventions) contribuent à financer le service. Elles représentent **14 € par habitant**.



6.4.2. Répartition du coût aidé en 2018

Les Ordures Ménagères Résiduelles représentent plus des deux tiers du coût global, suivies par les déchèteries (30%)



6

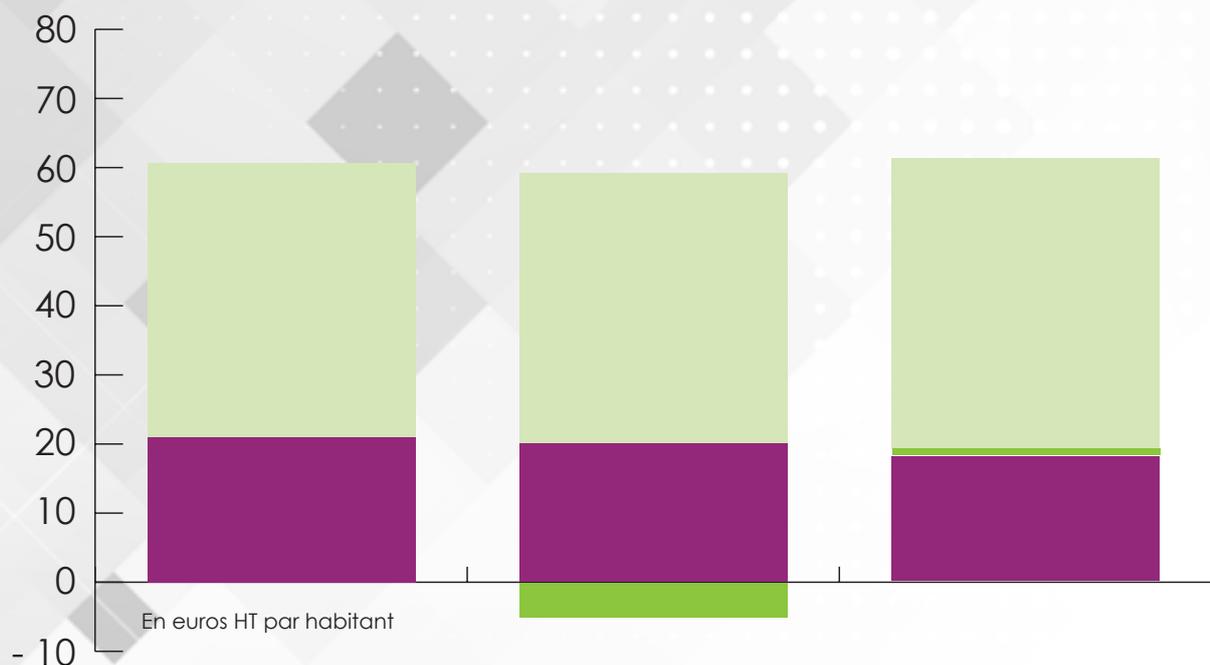
LES MOYENS FINANCIERS

6.4.3. Evolution des coûts aidés des déchets par flux

L'évolution des coûts aidés sur les trois dernières années donne un aperçu des coûts pour chaque flux pris en compte par la collectivité.

Le poste des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) est de loin le plus élevé, suivi par les déchets des déchèteries.

	2016	2017	2018
■ Déchèteries	21	20	18
■ Emballages et papiers	-0	-5	1
□ Verre	0	0	0
■ Ordures Ménagères Résiduelles	40	39	42



LES MOYENS FINANCIERS

6.4.4. Détail de la matrice

Les coûts détaillés sont proposés dans les tableaux ci-dessous, d'abord en euros/an, puis en euros/hab et enfin en euros/tonne.

Euros / an	Flux des déchets				Total
	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	
Charges de structure	162 530	7 985	54 605	81 210	306 330
Communication	16 018	797	5 801	8 245	30 861
Prévention	67 070	1 033	1 007	6 310	75 420
Pré-collecte	89 422	2 539	37 384	---	129 345
Collecte	586 815	63 582	243 811	243 813	1 138 021
Transfert/Transport	---	---	55 737	122 284	178 021
Traitement des déchets non dangereux	624 007	---	120 469	273 437	1 017 913
TOTAL Charges	1 545 862	75 936	518 814	772 094	2 912 706
TOTAL Industriels	3 622	55 264	162 056	69 368	290 310
Soutiens	---	14 411	311 623	30 065	356 099
Subventions	91 090	2 805	19 148	41 073	154 116
Aides à l'emploi	8 420	---	1 773	6 544	16 737
TOTAL Produits	103 132	72 480	494 600	147 050	817 262
Montant de la TVA acquittée	109 880	6 715	35 910	49 203	201 708
Coût aidé HT	1 442 730	3 455	24 214	625 044	2 095 443
Coût aidé TTC	1 552 610	10 170	60 124	674 247	2 297 151

LES MOYENS FINANCIERS

Euros / habitant	Flux des déchets				Total
	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	
Charges de structure	5	0	2	3	9
Communication	0	0	0	0	0
Prévention	2	0	0	0	2
Pré-collecte	3	0	1	---	3
Collecte	17	2	7	7	33
Transfert/Transport	---	---	2	4	6
Traitement des déchets non dangereux	19	---	3	8	30
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	1	1
Autres charges	---	---	---	---	---
TOTAL Charges	46	2	15	23	86
Produits Industriels	---	2	5	1	8
Soutiens	---	---	9	1	10
Subventions	2	---	1	1	4
Aides à l'emploi	1	---	---	---	1
TOTAL Produits	3	2	15	3	23
TVA acquittée	3	0	1	1	5
Coût aidé HT	42	0	1	18	61
Coût aidé TTC	45	0	2	20	67

LES MOYENS FINANCIERS

Euros / Tonne	Flux des déchets				Total
	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	
Charges de structure	27	5	35	16	21
Communication	3	1	4	2	2
Prévention	12	0	0	2	2
Pré-collecte	15	2	25	---	14
Collecte	98	40	157	50	82
Transfert/Transport	---	---	36	25	28
Traitement des déchets non dangereux	104	---	78	57	83
Tri et conditionnement	---	---	---	---	---
Compostage	---	---	---	---	---
Stockage de déchets non dangereux	---	---	---	---	---
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	8	8
Autres charges	---	---	---	---	---
TOTAL Charges	241	45	336	176	208
Produits Industriels	0	34	104	14	36
Soutiens	0	9	201	6	45
Subventions	15	2	12	9	11
Aides à l'emploi	1	---	1	1	1
TOTAL produits	17	45	319	30	58
TVA acquittée	18	4	23	10	14
Coût aidé HT	240	2	16	130	150
Coût aidé TTC	258	6	39	140	164

LES MARCHÉS PASSÉS EN 2018

MARCHÉS PASSÉS EN 2018 PAR LE SIEDMTO

APPLICATION DE L'ARTICLE 133 DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS (Décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006)
ET DE L'ARRÊTÉ D'APPLICATION DU 21 JUILLET 2011

Objet du marché (ou du lot)	Date de notification	Titulaire du marché	Code postal
MARCHÉS DE FOURNITURES			
DE 20 000 € HT À 89 999,99 € HT			
Location et entretien de vêtements professionnels	17 juillet	ANETT	10 300
DE 90 000 € HT À 206 999,99 € HT			
207 000 € HT ET PLUS			
MARCHÉS DE SERVICES			
DE 20 000 € HT À 89 999,99 € HT			
DE 90 000 € HT À 206 999,99 € HT			
207 000 € HT ET PLUS			
MARCHÉS DE TRAVAUX			
DE 186 000 € HT À 5 185 999,99 € HT			
Réaménagement des déchèteries de Brienne-le-château et Lusigny-sur-Barse et création d'une déchèterie à Vendevre-sur-Barse Lot 01 - Voirie / Quais	02 juillet	ROUSSEY	10 120
Réaménagement des déchèteries de Brienne-le-château et Lusigny-sur-Barse et création d'une déchèterie à Vendevre-sur-Barse Lot 02 - Serrurerie des quais	02 juillet	AGEC	64 240
Réaménagement des déchèteries de Brienne-le-château et Lusigny-sur-Barse et création d'une déchèterie à Vendevre-sur-Barse Lot 03 - Clôture / Electrification	02 juillet	EUROFENCE	52 110
Réaménagement des déchèteries de Brienne-le-château et Lusigny-sur-Barse et création d'une déchèterie à Vendevre-sur-Barse Lot 05 - Aménagements paysagers	02 juillet	CHARTEL ENVIRONNEMENT	89 570
Réaménagement des déchèteries de Brienne-le-château et Lusigny-sur-Barse et création d'une déchèterie à Vendevre-sur-Barse Lot 06 - Gestion des entrants / sortants	02 juillet	ADEMI PESAGE	49 280
Réaménagement des déchèteries de Brienne-le-château et Lusigny-sur-Barse et création d'une déchèterie à Vendevre-sur-Barse Lot 08 - Bennes et Containers	02 juillet	GILLARD	77 590

LE BUDGET DE 2018

		BP 2018	Réalisé 2018
Dépenses de fonctionnement		5 583 153	3 082 971,60
011	Charges à caractère général	1 421 803	1 011 931,01
60	Achats et variations de stocks	355 000	351 988,84
61	Services extérieurs	207 000	180 834,81
62	Autres services extérieurs	856 803	476 820,36
63	Impôts, taxes et versements assimilés	3 000	2 287,00
012	Charges de personnels	1 200 000	928 122,47
633	Impôts, taxes et versement assimilés/rémunération	17 000	13 630,67
64	Charges de personnels	1 182 500	914 491,80
65	Autres charges de gestion courante	935 000	865 130,32
66	Charges financières	21 600	21 534,46
67	Charges exceptionnelles	5 000	3 242,55
022	Dépenses imprévues	233 400	0,00
Opérations d'ordres			
023	Virement à la section d'investissement	1 515 840	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	250 510	253 010,79
675	Valeurs comptables cédées	0	0,00
676	Dif. sur réal. trans. en invest	0	0,00
6811	Dotations aux amortissements	250 510	250 490,79
Recettes de fonctionnement		5 583 153	2 992 980,77
013	Atténuation de charges	19 000	20 671,21
042	Opérations d'ordre entre section	0	0,00
070	Produits de service	390 800	446 390,36
074	Dotations subventions participations	2 543 383	2 520 920,08
077	Produits exceptionnels	0	0,00
Opérations d'ordres			
02	Excédent de fonctionnement reporté	2 629 970	0,00
Dépenses d'investissement		3 443 200	832 494,57
016	Emprunts et dettes assimilés	41 100	41 027,74
020	Dépenses imprévues d'investissement	188 100	0,00
20	Immobilisations incorporelles	11 000	5 683,20
21	Immobilisations corporelles	3 203 000	785 783,63
Opérations d'ordres			
001	Solde excédent section investissement reporté	0	0,00
Recettes d'investissement		3 443 200	253 010,79
13	Subventions d'investissement	362 125	0,00
016	Emprunts et dettes assimilés	900 000	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisation	0	0,00
Opérations d'ordres			
001	Solde excédent section investissement reporté	369 110	0,00
021	Virement de la section fonctionnement	1 515 840	0,00
10	Dotations Fonds divers Réserves	45 615	0,00
28	Amortissement immobilisations	250 510	253 010,79

LA COMMUNICATION EN 2018

9.1 Les actions

ÉVÈNEMENTIELS	
7 avril 2018	Opération "Tous au compost" à Vendevre sur Barse
18 et 19 juillet 2018	Animations "Pavillon Bleu" plage
8 et 9 août 2018	Animations "Pavillon Bleu" plage
CONSEILS AUPRÈS DES PARTICULIERS	
Toute l'année	Conseils téléphoniques
INTERVENTIONS AUPRÈS DES PARTENAIRES	
18 et 25 janvier 2018	Intervention scolaire à Jessains
24 janvier 2018	Intervention scolaire à Brévonnes
23 février, 9 et 20 avril 2018	Intervention scolaire à Mathaux
15 mars, 12 avril, 17 et 24 et 31 mai, 7,14,21 et 28 juin, 5 juillet 2018	Intervention scolaire à Vendevre sur Barse
10 avri, 11 mai 2018	Intervention scolaire à Maizières les Brienne
12, 17 et 19 avril, 17, 28 et 29 mai, 4 juin	Intervention scolaire à Chavanges
23 mai 2018	Intervention scolaire à Brienne le Chateau
ANIMATION DE REUNIONS PUBLIQUES	
AUTRES MISSIONS : communication écrite, suivi de qualité, porte-à-porte....	
2 mars, 28 juin, 6 septembre et 27 novembre 2018	Caractérisation corps plats et corps creux
4e trimestre 2018	Rédaction lettre trimestrielle n°21 Création des calendriers de collecte sélective

9.2 Le coût

OBJET DES DÉPENSES RÉALISÉES PAR LA COLLECTIVITÉ	DÉPENSES TTC
Impression de la lettre trimestrielle N° 21	1 188,00 €
Etiquettes bacs	1 195,00 €
Marquages caissons	648,00 €
Plieuse	2 900,00 €
Impression des calendriers de collecte sélective	3 300,00 €

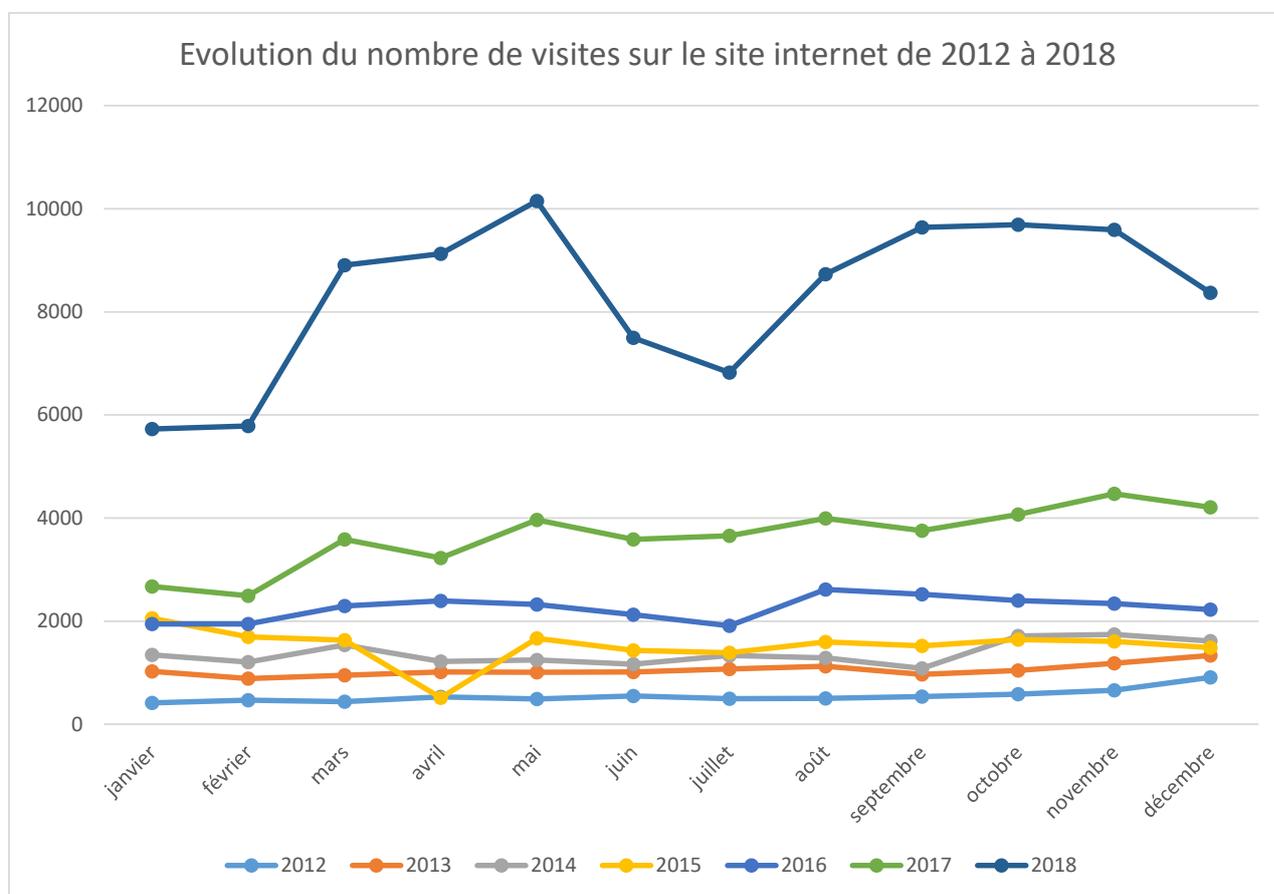
LA COMMUNICATION DE 2018

9.3 Le site internet et la Page Facebook

Depuis novembre 2011, le SIEDMTO a mis en ligne son site Internet : www.siedmto.fr et depuis mars 2016, le Syndicat possède une page Facebook.

Sur ces sites y figurent les informations concernant :

- L'organisation et le fonctionnement du Syndicat (élus, personnels, réglementation française et européenne...)
- La collecte des ordures ménagères (fonctionnement, jours de collecte, réglementation, enquête de dotation)
- La mise en place de la Tarification Incitative, la redevance spéciale professionnelle, la mise à disposition de broyeurs...
- Le tri et la prévention des déchets (déchèteries, collecte sélective, points d'apports volontaires, compostage individuel, conseils pour réduire les déchets...)
- Les différentes actualités concernant le Syndicat.





SIEDMTO

36 Rue des Varennes - 10140 Vendeuvre-sur-Barse
Tél. : 03 25 41 08 03 - Courriel : siedmto@orange.fr - Site : www.siedmto.fr